

Assises des territoires ruraux

Rapport de synthèse régional
MIDI-PYRENEES

Assises des territoires ruraux



Sommaire

I. SYNTHESE	3
II. RAPPEL DES MODALITES D'ORGANISATION DE LA CONSULTATION	6
III. RAPPORT	8
1. Thème 1 : Développer les activités économiques et valoriser les atouts des territoires	8
2. Thème 2 : Faciliter la vie quotidienne des populations	18
3. Thème 3 : Organiser et animer les territoires	24
IV. ANNEXES	31
1. ANNEXE 1 : Liste des participants	32
2. ANNEXE 2 : Dates des réunions	35
3. ANNEXE 3 : Exemples de projets exemplaires	36
4. ANNEXE 4 : Liste des acteurs (de niveau régional) à inviter lors de la réunion de restitution nationale	36
5. ANNEXE 5 : rapport du Comité de Massif	37
6. ANNEXE 6 : contribution du Conseil régional	44

I. SYNTHESE

Le territoire rural de Midi-Pyrénées représente 97 % de la superficie de la région et 59 % de sa population.

La croissance démographique bénéficie à la grande majorité des communes rurales. Si les deux-tiers des personnes qui se sont installées dans l'espace rural entre 2001 et 2006 ont moins de 40 ans, ces territoires restent marqués par un fort taux de personnes âgées, par des revenus plus faibles et un taux de précarité plus important que dans le reste de la région. Fortement caractérisés par des activités liées à l'agriculture, les territoires ruraux de la région présentent des réalités économiques et de développement contrastées.

Développement des activités économiques et valorisation des atouts des territoires

La région Midi-Pyrénées possède d'indéniables atouts, liés à la richesse et à la variété de ses territoires et de ses terroirs, à ses ressources naturelles et paysagères et à son patrimoine culturel et économique.

L'économie rurale garde une composante fondamentale autour de l'économie agricole et l'alimentaire (20% des actifs). Le BTP et la filière bois forment les deux autres principaux domaines de l'activité de production.

Le tourisme s'affirme comme une activité prépondérante pour le développement des territoires.

L'espace rural se caractérise également par sa tertiarisation, notamment grâce aux conditions d'attractivité favorables des territoires régionaux, et présente un taux d'équipements structurants supérieur à la moyenne française.

Parmi les freins au dynamisme économique des territoires ruraux, on recense la question de la transmission des entreprises, liée au vieillissement de la population, la faiblesse du revenu moyen, l'enclavement, les problèmes fonciers.

De même l'exposition d'une économie rurale, qui souffre d'un faible niveau de compétitivité et de valeur ajoutée, à des marchés mondiaux de plus en plus compétitifs conduira dans les années à venir à des réajustements en profondeur de l'activité en zone rurale.

Pour résister, le territoire rural doit se montrer plus attractif pour les actifs, ce qui suppose une vision partagée entre territoires, notamment pour développer les facteurs d'attractivité liés au cadre et à la qualité de vie.

Afin de favoriser l'essor d'activités nouvelles il faut organiser des passerelles, notamment en **améliorant la capacité des territoires à communiquer entre eux (transports). Les entreprises doivent pouvoir trouver un accompagnement personnalisé et des dispositifs juridiques, fiscaux et sociaux adaptés.**

Le secteur des énergies renouvelables et de l'éco-construction apparaît comme porteur de réelles perspectives de développement. Pour accompagner cette dynamique, les acteurs appellent à de possibles innovations : **des sociétés d'investissement local, un Etat facilitateur des démarches, des ponts entre industries locales et pôles universitaires, des systèmes de mutualisation des services et des compétences.**

Stratégiquement, les acteurs ressentent le besoin d'un **schéma régional des énergies renouvelables** pour donner un cadre à l'émergence des projets, ainsi que d'outils plus efficaces pour organiser l'accès au foncier.

Si le secteur associatif apparaît comme un contributeur important au dynamisme des zones rurales, ses liens avec le développement économique restent cependant à structurer.

Assises territoriales rurales

Au regard des perspectives de changement climatique, la question du transport reste prédominante et constitue le facteur sur lequel l'action doit être organisée de manière la plus structurée.

Par ailleurs, les Pyrénées sont porteuses d'une problématique spécifique liée à l'économie des stations de ski, mais aussi d'un gisement d'activités liées à la valorisation énergétique de la ressource forestière.

Pour être à la mesure des enjeux identifiés, le cadre des politiques publiques qui s'adressent au territoire doit évoluer. Au delà de la nécessaire simplification et de l'adaptation à des contextes locaux parfois très différents, il paraît indispensable que les méthodes d'élaboration partenariale et contractuelle évoluent vers une meilleure cohérence stratégique des acteurs. **Il convient de passer d'un régime de juxtaposition, qui est celui des contractualisations actuelles (CPER, FEDER, FEADER...), à un régime de synergies.**

Que ce soit en termes de politiques correctives ou en termes de politiques de développement, les enjeux stratégiques doivent être partagés, et le débat partenarial être alimenté en continu par des éléments d'évaluation communs.

Faciliter la vie quotidienne des populations

Aujourd'hui les modes de vie tendent à s'uniformiser. Les services et les équipements constituent un point fort de l'attractivité et du maintien des populations. Même si l'espace rural de Midi-Pyrénées dispose globalement d'un niveau d'équipement supérieur à la moyenne nationale, ses habitants mettent plus de temps à accéder aux équipements de proximité que dans la majorité des régions. **L'accessibilité équitable aux services et aux équipements passe par le développement coordonné des infrastructures routières et ferroviaires, le renforcement des transports collectifs et par une couverture maximale du territoire par les NTIC (notamment haut débit et téléphonie mobile).**

Les territoires ruraux de Midi-Pyrénées bénéficient encore de services de santé relativement denses avec un bon maillage des services d'urgence et des maternités. Cette bonne situation est toutefois à nuancer car les temps d'accès sont élevés pour une part importante de la population et un problème se posera à terme pour le remplacement des médecins généralistes. **Sont à développer, notamment à partir d'expériences novatrices en cours ou en projet : la création de maisons pluridisciplinaires de santé, l'utilisation de la télémédecine, la réorganisation de filières de soins (ex : Saint Gaudinois dans la Haute-Garonne).**

Le maintien des services et commerces de proximité est souligné comme un élément fort d'attractivité et de cohésion sociale. **La création de maisons relais de services publics, permettant une mutualisation et un regroupement des moyens humains et matériels, est à développer. Le choix d'implantation des différents services publics doit être fait en fonction des infrastructures de transport présentes pour les desservir. De même le renforcement des multi-commerces tout en améliorant la mobilité des commerçants sur le territoire est à privilégier.**

L'augmentation de la population, le nombre important de personnes âgées, la précarité se traduisent par une demande de logements (y compris de logements adaptés pour le maintien à domicile) et par un besoin fort de requalification du parc (parc indigne). **La réalisation de PLH, la réhabilitation du parc existant, notamment en centre bourg, sont des actions à conforter.**

Les activités sportives et culturelles sont un facteur du lien social entre les habitants mais aussi un levier sur l'activité touristique par leur contribution à la valorisation des patrimoines. De nombreuses associations ont un rôle important dans le secteur sportif, culturel et environnemental **qu'il convient de conforter en continuant à les soutenir et notamment à favoriser leur mise en réseau.**

Organisation et animation des territoires

L'échelle pertinente pour analyser les besoins, organiser la décision dans le cadre d'un partenariat adapté et mettre en cohérence les outils d'intervention résulte d'une combinaison de facteurs multiples :

- la capacité à réunir les acteurs du territoire au sein d'instances de réflexion, de débat et de décision : à ce titre, **les Pays sont souvent plébiscités comme offrant une telle possibilité.**
- la capacité à interagir avec les niveaux inférieurs et supérieurs : ce point est souvent relevé comme une des difficultés. **Le fonctionnement en réseau, par échange de pratiques,** est un des aspects de l'organisation territoriale qui doit être amélioré.

Le niveau de l'intercommunalité quant à lui reste le lieu pertinent d'organisation de l'action en lien avec des structures plus larges (Pays, département, région), qui sont des lieux plus légitimes d'élaboration de la stratégie vis-à-vis du territoire.

L'Etat n'est plus attendu comme seul porteur d'une stratégie de développement durable des territoires. Il est par contre à même d'apporter les méthodes et les instruments d'une bonne organisation des rapports entre les territoires. En proposant des outils, des cadres d'intervention et des compétences certaines, l'Etat a sa place pour inciter à une meilleure collaboration et complémentarité entre les niveaux territoriaux.

Une possibilité de collaboration semble naturellement être offerte par la mutualisation et la mise en réseau des ressources d'ingénierie territoriale. Support de la préparation des décisions politiques, l'ingénierie territoriale fournit le champ de compétence nécessaire à l'élaboration de la stratégie et à l'organisation de l'action. En favorisant les échanges d'expérience, la vision collective, il est possible d'améliorer fortement les fondamentaux de la gouvernance. A ce titre, **le réseau rural, les mutualisations opérées dans le cadre des réseaux d'animateurs de Pays, de GAL, sont fondamentales et doivent être accrues.**

Au delà de ce travail de réseau, les modalités d'organisation de la gouvernance, notamment dans le cadre des commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI) ne sont pas jugées optimales. Si le besoin existe d'une instance qui permet de réfléchir et d'orienter les choix d'organisation, la CDCI n'est pas perçu comme un organe adapté. Un progrès semble donc possible sur ce point.

Au final, les efforts d'organisation, de stratégie, de gouvernance des territoires trouvent ou non leur succès dans l'attractivité vécue des territoires. A ce titre, la question de la solidarité, de la péréquation, du développement concerté et cohérent est mise en avant. Si chaque territoire se doit d'exploiter son potentiel et ses spécificités, c'est bien par la transversalité, le soutien mutuel, les synergies qu'il est possible d'atteindre le niveau le plus élevé de développement.

II. RAPPEL DES MODALITES D'ORGANISATION DE LA CONSULTATION

1) Organisation des Assises en Midi-Pyrénées :

L'organisation des assises s'est déroulée en 2 phases :

- **Au niveau départemental** : chacun des huit départements de la région a organisé des réunions avec les partenaires concernés au niveau de chaque arrondissement.
- **Au niveau régional** : le Préfet de région a opté pour une consultation écrite auprès de tous les acteurs oeuvrant au niveau régional sur le milieu rural.

Dans ce cadre, l'organisation régionale a été confiée à un comité de pilotage formé de la DRAAF, la DREAL, l'INSEE, le SGAR (service d'études) avec trois missions :

- l'organisation matérielle , le suivi de la consultation,
- l'apport de contributions à la réflexion (diagnostic, questionnaire),
- la rédaction finale du rapport de synthèse.

La consultation proprement dite :

4 collèges d'acteurs ont été consultés par l'envoi du questionnaire établi par la DIACT :

- « **Etat et organismes publics** » (services régionaux, ADEME, la Poste...) . Pour chacun de ces services des éléments de diagnostic ont été demandés selon les domaines de compétences.
- « **Collectivités** » (Conseil régional, représentant régional des pays, des PNR, syndicats des maires de montagne, Comité de Massif,)
- « **Professionnels du monde rural et syndicats de salariés, Organismes consultatifs** » (5 syndicats traditionnels, les trois chambres consulaires, le CESR, les représentants des professions agricoles...)
- « **Associations** », notamment les associations couvrant les champs de l'environnement (FNE, Unimate, etc.), de l'urbanisme, (URCAUE....), de la consommation (UFC que choisir...), de l'accompagnement social auprès des démunis et des personnes isolées, de l'économie sociale et solidaire ; les chasseurs, ...

Au total : **une centaine d'acteurs** ont été sollicités pour participer à ces assises au niveau régional.

2) Dispositifs spécifiques :

Parallèlement à la consultation écrite, une information sur le déroulement les Assises des territoires ruraux a été assurée auprès du grand public par :

- Le portail Internet de l'Etat en région avec notamment un lien vers le site national et la mise à disposition du questionnaire.
- Un communiqué de presse commun aux assises régionale et de la Haute-Garonne s'est tenue le 25 novembre 2009 en présence du préfet de la Haute-Garonne, Préfet de région.

3) Elaboration de la synthèse régionale :

La synthèse régionale a été rédigée par le comité de pilotage constitué à cet effet des principaux services régionaux contributeurs :

- à partir de la synthèse des contributions transmises par le niveau départemental,
- par les éléments complémentaires collectés auprès des organismes régionaux associés.
- par les réponses aux questionnaires envoyés aux services de l'Etat et aux acteurs régionaux intervenant dans le milieu rural.

III. RAPPORT

1. *Thème 1 : Développer les activités économiques et valoriser les atouts des territoires*

1) LES ATOUTS DES TERRITOIRES RURAUX DE MIDI-PYRENEES

a) l'espace régional

Midi-Pyrénées est la plus vaste région de France métropolitaine et l'une des plus étendues de l'Union européenne. Elle représente 8,3% de la superficie nationale mais seulement 4,2% de la population nationale, ce qui en fait l'une des moins denses de France.

La géomorphologie et le réseau hydrographique ont façonné les grandes entités géographiques de la région. Située au confluent des influences montagnardes (Pyrénées et Massif Central), méditerranéennes et océaniques, Midi-Pyrénées présente une grande diversité de territoires, aux personnalités paysagères, naturelles, agricoles et urbaines marquées.

L'existence d'un parc national, de quatre parcs naturels régionaux, d'un projet de PNR, d'une réserve naturelle nationale, de deux en projet, de 10 réserves naturelles régionales, de 116 sites Natura 2000 contribuent à mettre en place des actions de protection et de gestion permettant une gestion localisée et contractuelle de la biodiversité et de la préservation de la ressource en eau.

L'eau représente un atout majeur dont les débouchés sont multiples (alimentaire/agricole, hydroélectricité, thermalisme). Pour l'eau, une position de tête de bassin et un territoire resté très rural limitent certains types de pressions sur la ressource et confèrent plus qu'ailleurs une eau de bonne qualité. Il existe un tourisme vert lié aux ressources et milieux naturels préservés et de qualité : activités touristiques de type fluviale, nautisme, ski, sport de pleine nature.

L'importance de la forêt dans la région fait du bois une ressource clef qui peut être utilisée dans les domaines de l'énergie et de la construction. Les espaces naturels sont également légion et sont source de nombreuses aménités. Toutes ces ressources sont autant d'atouts non délocalisables.

La très grande qualité des patrimoines paysagers, naturels et culturels avec des sites remarquables contribuent à un cadre de vie de qualité et à une offre importante d'aménités pour la population, renforçant ainsi l'image d'une région où il fait « bon vivre ».

Le tourisme s'affirme dorénavant comme une activité pour le développement des territoires. L'activité touristique de la région s'appuie très largement sur son patrimoine qu'il soit paysager, naturel ou culturel. Le centre international de pèlerinages de Lourdes constitue le premier site touristique régional. L'activité touristique est importante dans douze bassins de vie de la région, dont dix sont situés sur la chaîne pyrénéenne. Les résidences secondaires (gîtes compris) constituent 70 % de cette capacité d'accueil, les campings 15 %, les hôtels près de 5 % et les autres hébergements 10 % (centres de vacances, Villages Vacances Familles, auberges de jeunesse, refuges, gîtes d'étapes et chambres d'hôtes).

L'espace rural est de composition hétérogène : on y trouve des zones rurales excentrées, parfois en montagne, mais aussi des bourgs et des villes moyennes ainsi que des espaces périphériques autour de grands pôles urbains, dont les caractéristiques démographiques ne sont pas les mêmes. Mais qu'on réside à Foix, sur le causse du Quercy ou à 25 km de Toulouse, l'impression de « vivre à la campagne » est probablement le sentiment le mieux

partagé par une population qui peut profiter de cet avantage ou rencontrer les mêmes problèmes d'accès à certains équipements.

b) les secteurs économiques

Le rural s'est « tertiarisé » avec le recul des activités des grands sites industriels (Ariège, Tarn...) et la diminution de la contribution relative de l'agriculture, même si l'emploi de l'économie alimentaire (agriculture, industrie et commerce de gros) représente encore de l'ordre de 20 % des actifs dans de nombreuses zones d'emploi rural.

L'Economie alimentaire :

Au cours de la décennie, malgré une légère progression de l'occupation « naturelle » (forêts, landes) et surtout d'un fort accroissement de l'urbanisation aboutissant à une diminution de 50 000 hectares des espaces agricoles, le territoire régional reste majoritairement occupé à 55 % par l'agriculture.

Ce sont 52 000 équivalents temps plein non salariés et salariés qui sont employés dans les 30 000 exploitations professionnelles régionales. Le chiffre d'affaires de l'agriculture régionale est de 4,1 milliards d'euros dont 840 millions d'euros d'exportations de produits bruts (céréales, oléagineux, bovins, fruits...). **Pour pallier leurs faibles revenus agricoles, les exploitations s'engagent dans des productions sous signes de qualité (AOC, labels), effectuent des ventes directes aux consommateurs (6 700 exploitations) 3 100 transforment leurs produits.** Elles diversifient aussi leurs activités en agrotourisme. Les produits agricoles ont contribué à la gastronomie régionale favorisant une image attractive de cette région. Cependant le développement de l'agriculture biologique ,même s'il place cette région en tête du classement régional, ne concerne, par exemple, que de faibles surfaces céréalier et un faible volume de volailles.

En aval de la production agricole, les industries agroalimentaires et le commerce de gros de produits agricoles bruts emploient 26 000 salariés. Parmi les secteurs industriels, celui des industries des viandes a pris le pas sur celui de l'industrie laitière. **Ces entreprises réparties sur le territoire régional contribuent au maillage économique dans des territoires ruraux qui se sont désindustrialisés.** Les entreprises, souvent de petites tailles, sont majoritairement indépendantes, le poids des entreprises n'appartenant pas à des groupes régionaux (lieux de décision éloignés) est de l'ordre de 30 % tant en chiffre d'affaires, qu'en termes d'emploi. **La création d'un pôle de compétitivité sur les agro-chaînes (AgriMip)** est de nature à conforter des avancées technologiques et commerciales pour les entreprises régionales de l'économie alimentaire et industrielle à partir des productions agricoles.

BTP, et filière bois en milieu rural :

Le **BTP et les activités liées structurent l'ensemble du territoire régional dont le rural, constituant ainsi un atout.** Les activités répondent à différents types de demande : l'ensemble des maîtrises d'ouvrages publiques qui investissent dans l'aménagement du territoire, la demande en logement neuf accession et investissement, la maintenance patrimoniale. La part des effectifs salariés en BTP pour la zone rurale est estimée à 25 % de l'ensemble régional¹. La consommation « bâtiment » bricolage participe pour une part significative à l'économie résidentielle de l'espace rural. Les politiques relatives à l'économie d'énergie devraient renforcer cette activité, dès lors que le renouveau démographique du milieu rural développe des besoins en logements.

La **forêt midi-pyrénéenne, troisième de France par son étendue (1,2 million d'hectares)**, est caractérisée par une grande diversité et une grande richesse. **Le devenir de cette activité est**

¹ Secteur productif marchand, synthèse, CETE Sud-Ouest, février 2008. Estimation de 80 000 emplois régionaux.

fortement liée à celui des territoires ruraux. Cette filière emploie près de 21 000 personnes, principalement dans les zones rurales, dont 80 % sous statut salarié : le travail en forêt représente 30 % de l'effectif total du secteur, le bois construction 28 % et l'ameublement 23 %. Elle représente une production de l'ordre de 1,2 milliard d'euros.

Services à la population :

Même si le taux d'équipement par gamme apparaît très variable d'un territoire à l'autre, rapporté à sa population, le niveau global d'équipement de l'espace rural midi-pyrénéen est nettement supérieur à la moyenne de l'espace rural français. La présence d'équipements aisément accessibles et suffisamment nombreux a permis de capter et fixer les nouvelles populations.

2) LES FREINS AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES TERRITOIRES RURAUX

a) L'espace régional

Les projections de population réalisées à l'horizon 2030 font ressortir une baisse de la population en âge de travailler dans la région et particulièrement dans l'espace rural. **Il convient de ne pas occulter le phénomène de vieillissement**, puisque 40 % des habitants ont plus de 65 ans et un quart a plus de 75 ans. Ainsi l'accroissement récent de la population active salariée reste moins fort dans de nombreux territoires ruraux de la région, tandis qu'**un manque de diversité des catégories socioprofessionnelles limite les capacités d'adaptation de l'économie**.

En Midi-Pyrénées, un quart des dirigeants de PME indépendantes ont cinquante cinq ans ou plus et emploient un tiers des salariés. Pour les chefs d'exploitation ce taux est plus élevé, de l'ordre de 40 %, avec de fortes disparités départementales locales selon les politiques antérieures d'installation. Les dirigeants de PME les plus âgés se situent dans les départements les plus ruraux : Lot, Hautes-Pyrénées, Gers. A l'aune de cette situation, deux enjeux apparaissent : celui de continuité économique des entreprises et de la sauvegarde des emplois d'une part, celui du maintien d'activités vitales, notamment les services aux populations, pour nombre de bassins de vie ruraux.

Le développement d'une économie résidentielle dans les bassins de vie ruraux, facteur de développement de nouvelles activités, est confronté aux revenus plus faibles des ménages que dans les six grandes agglomérations : dans 87 bassins de vie, l'écart de revenu et le revenu médian sont plus faibles que les moyennes régionales. **Les bénéficiaires de minima sociaux se concentrent dans des bassins très ruraux** : les bassins de l'axe Nogaro-Castelsarrasin-Cahors, ceux autour de l'Isle-en-Dodon, ceux de l'Ariège ou de la frontière entre le Tarn et l'Aveyron sont les plus touchés par cette précarité.

L'isolement de certaines zones rurales, tout particulièrement dans le massif pyrénéen, induit par la topographie limite la coopération entre les acteurs et la mutualisation des structures. Des participants aux assises évoquent les difficultés de coordination des politiques entre les zones urbaines et rurales. **De nombreux bassins de vie ruraux sont enclavés avec des temps d'accès élevés pour accéder à des services.** A ces difficultés s'ajoutent la « fracture géographique numérique » avec l'absence de disponibilité aux hauts débits internet, **infrastructure vitale même si elle n'est pas suffisante, pour le maintien des activités et l'attractivité des bassins ruraux.**

Le cloisonnement et l'émettement des structures (notamment du fait de la configuration des vallées), la saturation du foncier sur certains territoires et une ambition réduite en matière de développement économique, la faible disponibilité du foncier dans plusieurs zones (les vallées par exemple) constituent un frein au développement de certaines activités économiques. Par

ailleurs, les conflits d'usage du foncier dans les zones périurbaines limitent le développement de l'économie agricole, y compris de proximité.

Une fréquentation touristique et un développement urbain (mitage ou péri-urbanisation) **insuffisamment maîtrisés pourraient remettre en cause la qualité des paysages**, qui sont des atouts essentiels pour les territoires ruraux notamment dans le domaine du développement touristique.

b) les secteurs économiques

Economie alimentaire :

La baisse des revenus des professions agricoles soulignée par les participants aux différentes réunions des assises menace le maintien des filières agricoles (exemple : maraîchers, élevage ovins, lait). **La libéralisation des échanges agricoles et la banalisation des produits agricoles dans les accords commerciaux internationaux sont de nature à faire disparaître de nombreuses petites exploitations** aux prix de revient non compétitifs sur les marchés mondiaux. Or la région a un écart structurel de revenu agricole défavorable par rapport aux grandes régions productrices européennes, y compris en France, en raison de l'importance de ces petites exploitations, qui contribuent au maintien du territoire notamment en zone de montagne. **L'activité agroalimentaire est une juxtaposition de grands groupes (30% des emplois) et d'une multitude de PME qui approvisionnent le marché local et national.** Ces dernières sont confrontées aux difficultés des entreprises de petites tailles (financement, conseil en normes sanitaires, difficultés de reprise, accès aux innovations, à de nouveaux marchés, aux difficultés de recrutement).

BTP, Industrie, bois :

L'émergence de la filière éco-construction suppose de nouvelles compétences difficiles à mobiliser en milieu rural.

L'économie traditionnelle est en crise, avec des secteurs marqués par le déclin et en reconversion pour certains (ex : le textile et le cuir, qui sont parmi les filières traditionnelles du Sud du Tarn). Le tissu des PME en milieu rural est constitué d'entreprises ayant globalement de faibles taux de valeur ajoutée. Pour les services aux entreprises (informatique, ingénierie, centres d'innovation, contrôle technique, publicité, NTIC...), le pôle toulousain fonctionne en tête de réseau sur l'ensemble des unités urbaines traduisant leur dépendance stratégique et organisationnelle, donc leur faiblesse, pour des fonctions nécessaires aux entreprises de l'espace rural. **Les entreprises sous-traitantes de l'aéronautique sont soumises à des variations conjoncturelles qui peuvent dissuader des salariés à s'installer dans les petites agglomérations concernées ou leur pourtour rural.** Les grands sites industriels soumis à une concurrence internationale ont fermé (textile) ou s'engagent dans des restructurations / acquisitions pilotées par des investisseurs internationaux (ex : pâte à papier).

De nombreux secteurs forestiers difficilement accessibles, une valeur des bois sur pied de qualité souvent moyenne ne justifiant pas les coûts d'exploitation et le morcellement de la propriété privée, constituent des freins très puissants au développement de la filière bois. Des intervenants ont déploré la disparition des activités de première transformation et notamment des entreprises de sciage. Difficultés à exploiter les ressources forestières pour contribuer au développement d'une filière éco-construction et à l'utilisation du bois-énergie.

Les services à la population :

La mobilité des plus jeunes, des gens âgés et des handicapés est très limitée en milieu rural, ne favorisant pas l'indépendance et limitant le caractère attractif des territoires ruraux.

Beaucoup de bassins de vie ruraux repliés sur des activités de services aux populations éprouvent des **difficultés à organiser l'intercommunalité en faveur de l'utilisation et l'animation des équipements sportifs et culturels** (ex l'accès à la culture internet). Même constat pour des activités sportives de base qui ne peuvent pas être exercées par les plus jeunes (ex natation en bassin couvert).

Les services de santé sont parfois très éloignés des populations : la densité varie en fonction des territoires. Une dizaine de Pays ont un taux de médecin pour 10 000 habitants, inférieur à la moyenne régionale tout en restant proche de celle observée dans l'ensemble du rural de France métropolitaine.

S'agissant de l'éducation et de la formation, le dualisme en terme d'économie générale se retrouve en terme de performance scolaire. Les différences sont liées aux situations de vie collectives ou individuelles. Les inégalités d'accès aux ressources culturelles et à l'offre de formation expliquent certains écarts constatés en terme de parcours scolaire.

En milieu rural, la demande des familles d'intégrer le lycée général et technologique est de 10 points inférieure aux centres urbains. Dans certains départements seulement 45% des jeunes intègrent la classe de seconde générale et technologique.

La politique académique est pleinement orientée vers la réduction de ces écarts de résultats et de parcours scolaires.

3) REDYNAMISER LES CAMPAGNES

Il semble plus que jamais nécessaire d'accompagner le redéploiement et la création d'activités économiques rurales non délocalisables qu'elles soient marchandes, agricoles, solidaires ou sociales. **Par ailleurs, sur chaque bassin de vie rural, il est utile de renforcer un pôle d'appui économique afin d'organiser la complémentarité entre les intercommunalités**, comme le propose le Tarn.

Le développement des politiques d'accueil des nouvelles populations est un enjeu fondamental pour le milieu rural. Le plus souvent, les actions d'accompagnement se sont presque exclusivement conformées à des stratégies d'accueil économique. **Le cadre et la qualité de vie sont les premiers critères de choix d'installation avancés par les néo-ruraux**. Par exemple, dans le massif pyrénéen, c'est tout un environnement culturel et éducatif qu'il faut penser, afin de rendre les Pyrénées attractives pour des actifs et pas seulement pour des retraités.

S'agissant des mesures de nature à contribuer au maintien de l'attractivité des territoires, une des pistes évoquées par le public des assises consisterait à **instituer un service civil obligatoire** ; en fait, la mise en place d'un tel dispositif permettrait de faire appel à des jeunes, hors du secteur marchand et concurrentiel, à un coût réduit pour la collectivité, sur une période et dans des conditions qui restent à déterminer, afin d'assurer de manière ponctuelle ou durable un service aux populations dans les zones rurales.

4) LA NECESSITE DE FAVORISER L'ESSOR DES ACTIVITES EXISTANTES ET FOURNIR UN CADRE FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT ET A L'INNOVATION DES ENTREPRISES

« Il existe de nouveaux besoins, de nouvelles envies, de nouvelles demandes en termes de nouveaux services à la population rurale qui s'est accrue et a rajeuni. » Les territoires n'ayant pas la même attractivité, l'enjeu est de développer les points forts de chacun et de jouer sur la complémentarité. Les démarches de développement territorial, notamment les SCOT, ont permis de construire une « réflexion collective de qualité ». **Toutefois, le moteur du développement « doit s'appuyer sur des zones attractives, mais surtout sur une volonté politique et une volonté d'échange avec les autres communes ».**

a) les Entreprises

Diverses pistes : considérer les agriculteurs sur le même plan que les autres filières économiques, favoriser les rencontres entre la CCI, les élus, les acteurs économiques de manière générale, créer de véritables offices du tourisme, des aides plus importantes pour la création d'entreprises artisanales, la mise en place d'un fond d'aide à la reprise des entreprises.

Soutien aux artisans dans le domaine de l'éco-construction via des subventions à l'amélioration des logements (à mettre en relation avec le fort développement des constructions résidentielles). **Prendre en compte les nouvelles attentes en raccourcissant les distances entre les lieux de production et de consommation de certaines productions non délocalisables** (ex : produits alimentaires).

b) Infrastructure et nouveaux modes de vie

Les élus ont insisté sur la nécessité, notamment en zone péri-urbaine de l'aire toulousaine, de construire des axes transversaux qui viennent compléter les grands axes en direction de Toulouse, afin de **permettre l'émergence de pôles économiques à taille humaine en dehors de l'agglomération toulousaine**. Ils rassembleraient dans un même espace des lieux de vie et de travail et limiteraient d'autant les mouvements pendulaires de population. Les élus ont insisté sur le développement des transports collectifs, éventuellement par la prise en charge de véhicules individuels écologiques pour certains professionnels en milieu rural.

C) Commerce et artisanat :

L'accent a été mis sur la nécessité de maintenir les commerces de première nécessité, élément de dynamisme et de lien social des bourgs et des petites villes.

En Midi-Pyrénées le niveau d'équipement pour 10 000 habitants du rural de la région est nettement supérieur à celui du rural de France métropolitaine. Toutefois des inégalités apparaissent entre les territoires. Ces inégalités jouent sur le niveau d'équipement en commerces offerts et aussi sur les temps d'accès.

Le maintien du commerce de proximité est aussi confronté au problème de reprise lié au vieillissement des chefs d'entreprises.

Propositions :

- Aider au développement de groupements d'employeurs et l'élargir au secteur de l'artisanat rural avec un régime incitatif d'exonérations de charges ;
- Développer des expériences de reprises appuyées sur des organismes de micro-crédits ;
- Coordonner une offre globale en matière de transmission-reprise des activités en appuyant l'émergence de métiers innovants en particulier ceux liés au grenelle de l'environnement (économie d'énergie) ;
- Renforcer les multi-commerces tout en améliorant la mobilité des commerçants sur le territoire ;
- Renforcer le professionnalisme des chefs d'entreprises par l'apport de compétences spécifiques en gestion ;
- Assurer une meilleure maîtrise du foncier et de sa gestion, notamment en favorisant l'émergence d'établissement public foncier ;
- Assurer une meilleure desserte en haut débit internet, faciliter et encourager l'installation et l'intégration de « net entrepreneurs » en apportant les services d'accompagnement.

5) DES SOLUTIONS POUR CREER DES NOUVEAUX EMPLOIS ET FAVORISER L'IMPLANTATION DE NOUVELLES ENTREPRISES

a) Nouveaux secteurs économiques

Dans le domaine « vert », **l'écoconstruction et les énergies renouvelables** sont des activités qui gagneraient à être développées en lien avec des ressources locales (forestières, nouvelles cultures à promouvoir ex : lin...).

b) Financement, emploi, réglementation, gouvernance

Il a été suggéré que, pour aider les candidats entrepreneurs qui ne disposent pas de fonds propres suffisants, **des sociétés d'investissement local** puissent être créées. Pour ce faire, la mobilisation de l'épargne locale en faveur de leurs projets doit être facilitée au travers d'incitations fiscales significatives (du type fiscalité immobilière), et envisagée la défiscalisation des locaux des artisans.

Proposer une offre de service intégrée « emploi » aux employeurs spécifiques des PME potentielles leur permettant de s'implanter sur les territoires en disposant des ressources humaines nécessaires et d'aide au recrutement.

Une **administration qui va « au contact » des entreprises** ; en effet les chefs d'entreprises sont confrontés à une augmentation du temps qu'ils consacrent aux tâches administratives au détriment de celles qui constituent leur cœur de métier. *« Ils souhaitent donc que l'Etat leur facilite ce travail en se déplaçant sur le site des entreprises, non pas uniquement pour les contrôler mais pour leur apporter conseil et accompagnement dans l'application des obligations réglementaires auxquelles ils sont soumis (droit du travail, procédures environnementales...) ».*

Organiser des agences uniques locales pour la création d'entreprises.

Créer des structures paritaires, tripartites (entrepreneurs, administratifs, élus) au niveau départemental, pour développer une culture et un diagnostic commun sur les secteurs économiques en milieu rural (notamment dans les nouveaux domaines), en évitant cependant le risque d'une rupture urbain/rural.

c) Innovations

Le **renforcement du lien entre les industries locales et les pôles universitaires locaux** est à encourager, même si certains élus font part de leurs craintes d'une recentralisation des activités universitaires au profit de Toulouse. L'adossement des zones rurales aux grands pôles de compétitivité insérés dans la mondialisation apparaît en effet vitale pour de nombreux élus.

Renforcer les synergies entre entreprises sur un même territoire pour mutualiser les services (restauration, gardiennage, transports, etc.) et créer des pôles de développement locaux (cluster).

Propositions :

- Organiser des agences uniques locales pour la création d'entreprises ;
- Renforcer les liens entre les industries locales et les pôles universitaires locaux ;
- Etablir des synergies sur un même territoire pour mutualiser les services entreprises ;
- Créer des sociétés locales d'investissement pour aider les nouvelles entreprises en difficulté financière ;
- Développer des filières par apprentissage pour répondre aux besoins de certification des entreprises dans les domaines sanitaires et environnementaux ;
- Stimuler le portage d'entreprises (accompagnement du démarrage d'une entreprise par une autre) ;

6) LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES NATURELLES OU LOCALES, DES SAVOIR-FAIRE ET DU PATRIMOINE :

Dans le domaine de l'énergie, la région Midi-Pyrénées est productrice d'énergie hydroélectrique renouvelable depuis un siècle, grâce à l'équipement des vallées des Pyrénées et du Massif central. Les équipements hydroélectriques entrent en compétition avec d'autres usages existants de l'eau, et une concertation relative aux différents enjeux s'est organisée.

La question de l'optimisation de la ressource en eau et celle de son augmentation, sont clairement posées, tout en veillant à respecter les milieux naturels .

La région et en particulier les territoires ruraux disposent d'un potentiel important de développement pour les énergies renouvelables (bois, solaire, éolien, biomasse) qui doivent contribuer significativement à la réalisation des objectifs nationaux.

La région dispose d'un fort potentiel éolien (Massif central essentiellement) et solaire photovoltaïque : 6ème région française en termes de puissance raccordée au 31/03/2009 pour l'éolien et 4ème région pour le solaire photovoltaïque. Les projets de parcs éoliens suscitent des débats environnementaux, notamment sur leur insertion paysagère et (ou) sur leur acceptation locale. Les projets de centrales photovoltaïques au sol soulèvent de nouvelles questions.

L'élaboration d'un schéma régional des énergies renouvelables devrait permettre d'améliorer la qualité des projets, leur acceptabilité et d'obtenir des projets exemplaires.

Le Grenelle de l'environnement a mis l'accent sur le potentiel que représente la forêt. Les dernières études pilotées par la DRAAF Midi-Pyrénées ne permettent pas d'espérer une augmentation spectaculaire de cette récolte dans la région dans les années à venir du fait de coûts d'exploitation élevés en Pyrénées, principal massif sous-exploité. Un élément majeur pour la filière bois demeure le **devenir de l'usine TEMBEC**, principal débouché des bois d'industrie récoltés dans la région, sachant par ailleurs **l'émergence de nouveaux opérateurs dans le domaine du bois-énergie**, favorisée par les appels d'offres nationaux de la Commission de Régulation de l'Energie et l'Ademe.

L'enjeu au niveau régional réside dans la capacité de massification de l'offre de bois, l'optimisation de son dispositif d'exploitation et la capacité de valorisation locale des bois.

La démarche de certification d'une gestion durable des forêts a été développée par la filière régionale dans le cadre de PEFC Midi-Pyrénées. Près de 50 % de la récolte annuelle de bois (bois d'œuvre et bois d'industrie) en région sont récoltés sous label de gestion durable PEFC. La démarche de certification FSC tend à se développer pour le bois de trituration.

Les élus ruraux sont souvent peu outillés pour traiter la question de l'accès au foncier pour des candidats à l'installation et pour apporter des réponses à de nouvelles demandes sociales : agriculture péri-urbaine avec des circuits courts de commercialisation.

La loi de 2005 sur les territoires ruraux, qui a pourtant élargi les motifs susceptibles de justifier la constitution d'une réserve foncière communale ou intercommunale, a finalement apporté peu de réponses à cette question, restreignant la possibilité de créer une réserve à des raisons non directement liées à l'installation agricole (projets d'équipement, d'aménagement, de protection, de gestion de l'environnement et des paysages ou de prévention des risques naturels).

La région manque d'un véritable outil foncier au service des territoires y compris de ses territoires ruraux (EPFE par exemple).

7) LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL AU REGARD DES PERSPECTIVES DE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA NECESSITE DE LUTTER CONTRE L'EMISSION DES GAZ A EFFET DE SERRE

Le renouveau démographique de l'espace rural associé à un étalement urbain ne s'accompagne pas d'un rapprochement entre les lieux de résidence et de travail, conduisant à l'allongement des trajets individuels dans le milieu rural. La tertiarisation des activités en milieu rural contribue à la dispersion des activités dans de petites unités, et par conséquent à de plus nombreux déplacement individuels qu'à la période industrielle avec les regroupements des salariés proches des grands établissements (mine, textile...). La route reste en milieu rural l'infrastructure principale de transport.

Les Pyrénées sont à plusieurs titres concernées directement par les enjeux énergétiques : certains pans de l'activité pyrénéenne pourraient à terme voir leur contexte de fonctionnement modifié par le réchauffement climatique. L'activité touristique est fortement dépendante de l'énergie, directement (par exemple l'exploitation des stations) ou indirectement (du fait des déplacements de touristes). Les Pyrénées disposent de ressources énergétiques renouvelables, mobilisables à l'échelle de la production domestique et de proximité.

Propositions :

- Favoriser l'adaptation des entreprises rurales (artisanat) du BTP à une filière d'éco-construction ;
- Promouvoir les circuits courts de commercialisation des produits agricoles et alimentaires ;
- Favoriser l'agrotourisme.

8) QUELLES AIDES EN FAVEUR DES TERRITOIRES RURAUX ?

De manière paradoxale, la question des politiques publiques mises en oeuvre pour le développement rural est un sujet qu'ont peu abordé directement les acteurs.

Cette faiblesse en matière de diagnostic et de propositions sur les politiques publiques atteste du fait qu'il n'existe pas réellement une politique de développement rural, mais que les acteurs perçoivent des « bouts » de politiques publiques, au travers d'instruments financiers ou réglementaires, dont ils se saisissent plus ou moins facilement.

Les quelques analyses convergent cependant pour souligner la nécessaire plasticité que devraient avoir les politiques publiques par rapport au rural. Deux grands axes se dessinent :

- d'un côté, un besoin d'assouplissement, d'allègement, de simplification : il s'agit de concevoir des outils qui puissent être utilisés par des acteurs qui n'ont pas forcément les capacités d'ingénierie juridique, financière requises par des procédures de plus en plus complexes (notamment celles liées aux fonds européens)
- de l'autre, l'attente de politiques publiques qui sachent s'adapter au territoire, et correspondent, dans leurs principes d'intervention, aux enjeux spécifiques portés par chaque acteur.

financières entre les différents acteurs des politiques publiques : FEDER, FEADER, CPER, PER, Convention de massif... Mais peu de cas de figure attestent d'une démarche stratégique effective commune sur les territoires. Les travaux menés en Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAM) autour du FEADER attestent de la difficulté qu'ont les financeurs à inventer des instruments communs : chaque niveau d'intervention (Europe, Etat, Région, Département, Commune...) possède sa logique propre, et cherche dans la contractualisation plus un partage de la charge financière des investissements qu'une réelle synergie d'objectifs et d'actions.

Il apparaît donc nécessaire de passer d'un régime de juxtaposition à un régime de co-construction. Cette co-construction entre les acteurs nécessite un organe de gouvernance actif et partenarial. A ce titre, la convention de Massif des Pyrénées, pour les questions de

montagne, fournit un exemple de politique intégrée dévolue au traitement spécifique des questions qui se posent sur un territoire de montagne.

Elle suppose par ailleurs une marge de manœuvre dans la formalisation des instruments d'intervention, et dans leur mise en œuvre.

D'une manière générale, le questionnement sur les objectifs des politiques publiques, et notamment sur leur impact économique sur le territoire doit être renforcé. Les outils d'analyse et d'évaluation sont très peu développés, et sont souvent cantonnés à des indicateurs d'avancement budgétaires des programmes : un programme est un succès lorsque les crédits ont été consommés. La réalité des impacts sur le territoire est la plupart du temps mal évaluée.

Beaucoup d'acteurs convergent cependant pour établir la nécessité de politiques publiques dites « correctives », qui permettent de compenser certains handicaps liés à la situation rurale (problèmes de transport, d'équipement NTIC, seuils critiques en matière de taille des entreprises etc.). Par ailleurs, la question très générale de la politique foncière apparaît comme déterminante pour l'organisation des activités en zone rurale.

Des outils d'évaluation sont par ailleurs nécessaires pour expérimenter les critères de décision, de priorisation et de sélectivité des politiques publiques.

L'expérience du FEADER en Midi-Pyrénées rend bien compte de l'impossibilité de définir a priori des champs pertinents d'action valables pour chaque territoire entre les investissements pour les maisons de santé, les crèches, les équipements sportifs et culturels, du fait de la variété des situations territoriales. Ceci étant, une analyse cartographique de la répartition des interventions permet souvent d'éclairer les débats.

Le préalable pour mieux prendre en compte les impacts territoriaux des politiques sectorielles consiste alors en la mise en place de lieux de concertation et d'outils de mesure et d'évaluation qui permettent au partenariat régional de débattre des dites politiques et de leurs effets.

Propositions :

- Fédérer les outils d'analyse et de restitution de l'information économique sur le territoire, qui puissent être partagés avec les acteurs à tous les niveaux de décision ;
- Renforcer la transversalité entre les instances de partenariat institutionnelles (comités CPER, FEADER, FEDER, COREAM, Comités départementaux de financeurs), les lieux de débat et de réflexion (CESR, conseils de développement etc) ;
- Développer les pôles d'excellence ruraux comme une réponse adaptée aux enjeux des territoires ruraux ;
- Territorialiser les aides aux entreprises pour éviter une amplification de la désertification rurale, par exemple en instaurant une préférence à l'accès aux aides publiques pour les entreprises qui s'installent en milieu rural à la manière du zonage « PAT » ou du zonage de l'éligibilité aux aides dans le cadre de pôles de compétitivité.
- Appliquer la conditionnalité aux aides publiques : les aides aux entreprises doivent être soumises aux conditions de contribution à l'aménagement équilibré du territoire et au développement durable.
- Soutenir le redéploiement et la création d'activités économiques rurales par les politiques publiques spécifiques (SPL ; PER, ...) et une assistance en termes d'ingénierie (technique et réglementaire) ;

2. Thème 2 : Faciliter la vie quotidienne des populations

1) ELEMENTS DE CONTEXTE

Bien que se situant à l'écart du cœur industriel de l'Europe, Midi-Pyrénées connaît une croissance démographique forte et régulière depuis 1975. Ce dynamisme démographique repose essentiellement sur les apports migratoires, c'est-à-dire sur la capacité de la région à attirer de nouvelles populations. Les projections les plus récentes, prolongeant les tendances migratoires des 15 dernières années, donnent une population de l'ordre de 3,3 millions en 2030 pour 2,8 millions en 2006. L'attractivité régionale est beaucoup portée par la dynamique de la métropole toulousaine et par la réussite de quelques secteurs économiques de pointe majeurs (aéronautique, spatial, chimie, etc.). En pleine expansion, l'aire urbaine toulousaine gagne 20 000 habitants chaque année depuis 1999 ; elle s'affirme progressivement face aux autres métropoles de l'euro région, même si Toulouse ne peut pas encore rivaliser avec une ville comme Barcelone.

La très grande qualité des patrimoines paysagers, naturels et culturels contribue à un cadre de vie de qualité et à une offre importante d'aménités pour la population renforçant ainsi l'image d'une région où il fait « bon vivre ».

L'armature urbaine est composée d'une grande agglomération, Toulouse, dont l'aire urbaine dépasse 1 million d'habitants et d'un réseau de villes moyennes regroupées pour la plupart en communautés d'agglomération mais dont aucune ne dépasse 100 000 habitants. Le développement du phénomène métropolitain encore mal maîtrisé est consommateur d'espace et certains territoires ruraux en sont directement impactés et se trouvent de fait fragilisés. Le foncier constitue depuis longtemps une véritable ressource pour la plus vaste région française qui se trouve directement confrontée à un type de développement fortement consommateur de surfaces. La consommation d'espace à des fins d'urbanisation, lié au phénomène d'étalement urbain, s'oppose au besoin foncier agricole et réduit sa part disponible. Or la région ne dispose pas aujourd'hui d'un véritable dispositif cohérent et organisé d'intervention foncière.

Le dynamisme démographique récent de l'espace rural en Midi-Pyrénées repose exclusivement sur sa capacité à attirer de nouvelles populations.

L'espace rural de Midi-Pyrénées reste un vaste espace regroupant 59 % de la population sur près de 97 % du territoire régional, comptant 127 000 habitants de plus en 2006 qu'en 1999. Faible dans les années quatre-vingt-dix, autour de 0,2 % par an, la croissance de la population rurale s'est accélérée au cours des dernières années pour s'établir à 1,1 % en moyenne annuelle entre 1999 et 2006 en raison d'un apport migratoire soutenu.

Les derniers recensements montrent que la plupart des espaces ruraux de la région ont bénéficié d'une augmentation de population même si **celle-ci est moins marquée plus on s'éloigne de centres urbains**. Deux phénomènes à ce constat :

- la poursuite du développement en couronne autour des villes
- le développement en étoile autour de Toulouse, le long des axes de communication

C'est une rupture par rapport aux tendances passées, il s'agit essentiellement de migrations résidentielles vers des espaces ruraux devenus plus attractifs par le cumul des avantages de la ville et de la campagne, avec le développement de la zone d'influence de la capitale régionale : un peu plus des deux tiers des personnes qui s'y sont installées depuis 2001 ont moins de quarante ans. C'est dans la tranche des 25-39 ans que les gains sont les plus importants.

Toutefois il est à souligner que la part des personnes âgées dans les territoires ruraux est plus forte que dans les agglomérations de plus de 30 000 habitants ; ces territoires souffrent d'un déficit de jeunes adultes qui quittent l'espace rural pour les pôles urbains à l'âge des études supérieures ou du premier emploi.

En Midi-Pyrénées comme dans les autres régions de France, la précarité financière épargne la périphérie des grandes villes : elle se concentre dans les pôles urbains et les zones rurales. Dans ces dernières le revenu médian est 15 % inférieur à celui des pôles urbains de plus de 30 000 habitants. La part des cadres supérieurs et professions intermédiaires y est nettement plus faible que celle des ouvriers et des employés (32 % contre 54 %). Le déficit des jeunes adultes et l'importance relative des personnes âgées entraînent des particularités sociales au sein de l'espace rural. La proportion d'allocataires d'un des 5 principaux minima sociaux est légèrement plus forte dans l'espace rural que dans le reste de la région. De plus certains minima présentent une spécificité spatiale : les taux de couverture de l'allocation supplémentaire de minimum vieillesse et de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) sont plus élevés en zone rurale alors que la population couverte par le RMI vit surtout dans les espaces urbains et dans les petites villes ou bourgs qui constituent les pôles des bassins de vie.

Si la région garde encore globalement un caractère rural, le mode de vie et la culture urbaine se diffusent et s'imposent peu à peu. Le constat est fait d'une uniformisation de la demande en matière de services et d'équipements.

Les habitants, quel que soit le territoire, souhaitent bénéficier d'un traitement équitable pour l'accès aux services publics et aux prestations en termes de qualité, d'accessibilité et d'efficacité.

Les problématiques identifiées se déclinent de manières différenciées selon les caractéristiques de milieu rural périurbain, milieu rural dynamique ou milieu rural fragilisé, selon l'éloignement par rapport à l'agglomération toulousaine.

2) – L'ACCESSIBILITE AUX SERVICES

La question de l'accessibilité a été très souvent abordée dans les débats qui ont mis en avant que la proximité ou le temps d'accès à un équipement était déterminant pour l'attractivité et donc le maintien de la population.

Les transports

Dans les zones desservies par un réseau ferroviaire, la mise en place de dessertes ferroviaires régionales cadencées permet une offre de transport public compétitive, rendue attractive par des matériels modernes et accueillants. L'efficacité des dessertes régionales est conditionnée par la qualité des infrastructures garantissant fiabilité, robustesse du service et vitesse commerciale.

L'efficacité des dessertes ferroviaires régionales dépend aussi de l'articulation avec les autres offres de transport. Cette articulation concerne l'articulation physique entre les différents modes de transport : rabattement vers les gares par les autocars départementaux, transport à la demande, compatibilité des grilles horaires, présence de capacités de stationnement suffisantes pour les automobilistes et les cyclistes. L'articulation tarifaire (mise en place de titres uniques valables sur plusieurs réseaux et d'une tarification intégrée) est aussi un moyen d'améliorer le service apporté aux usagers du monde rural, en particulier pour les déplacements domicile travail, bien que les difficultés techniques en termes d'interopérabilité soient nombreuses.

La mise en place d'une information multimodale peut faciliter les déplacements occasionnels des habitants du monde rural en leur permettant de visualiser l'ensemble de leur chaîne de déplacement, quel que soit le mode de transport concerné. Les transports départementaux sont ceux qui irriguent le plus finement le monde rural au travers des lignes régulières et des transports scolaires. Des solutions innovantes sont mises en place par certains départements qui hiérarchisent leur réseau en articulant lignes « express » directes et cadencées, et desserte fine du territoire : la lisibilité du service pour l'usager est améliorée ainsi que la rapidité des dessertes sur les liaisons les plus fréquentées. Elles peuvent être complétées par une offre de transport à la demande dans les zones les moins denses. La simplification tarifaire paraît aussi un signal positif fort pour l'usager. Le rabattement des automobilistes sur les lignes express peut être favorisé par l'aménagement d'aires de stationnement à proximité des arrêts.

Propositions :

- Poursuivre l'ouverture des territoires grâce au développement coordonné des infrastructures routières et ferroviaires ;
- Réaliser la liaison autoroutière Castres/Toulouse en complément de l'amélioration de la desserte ferroviaire prévue dans le plan rail Etat/Conseil Régional ;
- Améliorer le transport collectif dans les zones rurales pour permettre l'accès des populations (en particulier jeunes et personnes âgées) aux services et équipements et aussi pour prendre en compte les problématiques du Grenelle et des effets de serre, la route restant en milieu rural l'infrastructure principale de transport ;

Les NTIC

Les technologies de l'information et de la communication ont été citées comme pouvant également constituer un vecteur d'amélioration de l'accès à certains services.

Un plan de couverture à haut débit des zones rurales a été arrêté en 2006 de même qu'un plan de couverture des zones blanches en matière de téléphonie mobile.

Le souhait d'un égal accès aux NTIC et surtout en très haut débit a été noté comme facteur d'équité des territoires à l'accès aux services mais aussi à l'installation des entreprises. Il est souhaité qu'en ce domaine l'Etat joue un rôle d'impulsion et que l'occasion de la réfection d'autres réseaux soit saisie pour la mise en place de la fibre optique.

Propositions :

- Poursuivre la couverture des territoires dans le domaine des NTIC et en particulier du très haut débit pour arriver à une couverture rapide des territoires ruraux.

La santé :

La population de la région Midi-Pyrénées présente des indicateurs de santé globalement très favorables avec notamment une des meilleures espérances de vie du pays.

La loi relative au développement des territoires ruraux a incontestablement fondé le principe des services de base et impliqué les collectivités territoriales sur le sujet de la santé. Cela s'est traduit en Midi-Pyrénées par la création de maisons de santé pluridisciplinaires. La région Midi-Pyrénées est aussi pionnière en matière de télémédecine.

L'accès à la médecine de premier recours fait l'objet de demandes fortes et croissantes alors que la problématique de l'aide aux personnes âgées est déjà prise en compte dans les territoires ruraux. Cependant a été soulignée l'insuffisance, pour cette dernière population,

du maillage de l'hospitalisation à domicile dû à l'éloignement des territoires par rapport aux hôpitaux de proximité.

Les services relatifs à la santé sont encore relativement denses dans la région avec notamment un maillage important des services d'urgence et une densité des professionnels de santé supérieure à la moyenne nationale.

Toutefois le remplacement des médecins généralistes dans les zones éloignées des centres urbains se fera avec difficulté et la situation est déjà plus délicate au nord et au sud de la région.

L'organisation des transports sanitaires et des transports adaptés est primordiale pour permettre une accessibilité aux soins spécialisés.

Propositions :

- Développer la création de maisons pluridisciplinaires de santé permettant de regrouper des professionnels de santé, de rompre leur isolement professionnel, de mutualiser les charges et d'assurer la continuité des soins ;
- Développer l'utilisation de la télémédecine pour favoriser la médecine de premier recours ;
- Améliorer l'organisation des transports sanitaires et des transports adaptés ;
- Réorganiser la filière soin à l'instar de l'exemple du Saint-gaudinois avec la réalisation d'un grand projet médical (rapprochement des deux hôpitaux du Comminges, construction d'une filière gériatrique complète, offre d'activités correspondant aux besoins de la population, démarche qualité afin de rétablir la confiance, simplification de l'installation de nouveaux professionnels de santé).

Les services de proximité :

Le maintien d'une présence des services de proximité est apparu comme un élément fort de cohésion sociale et de solidarité nationale. L'impulsion et le rôle de l'Etat ont été soulignés. L'intérêt pour le réseau de la Poste et ses nouvelles formules de valorisation (agences postales,...) de même que le projet de rassemblement des moyens en matière de services publics (maison des services publics...) ont été affirmés dans les débats. Dans le domaine particulier de l'emploi, le poids très élevé de l'agglomération Toulousaine (45% de l'activité) crée une très forte attractivité au détriment des territoires ruraux et nécessite une vigilance accrue dans la délivrance des services et des prestations pour ne pas accentuer ce phénomène.

Le maillage territorial de Pôle Emploi Midi-Pyrénées répond à une logique de proximité forte : 49 sites Pôle Emploi et 25 visio-guichets permettent à tous les demandeurs d'emploi d'être à moins de 30 km d'un site. Pôle Emploi est présent dans 9 des 13 Maisons Communes emploi formation existantes dans la région.

La délivrance de prestations et de formation est également adaptée à l'éloignement de certains publics, puisque délocalisée au plus près des demandeurs d'emploi.

Propositions :

- Créer des maisons relais de services publics, des guichets uniques avec une large palette de services permettant une mutualisation et un regroupement des moyens humains et matériels ;

- Développer une culture de la mobilité chez les jeunes ruraux (en promouvant notamment les aides complémentaires versées par les collectivités à l'occasion des programmes d'échanges de type Erasmus, Socrates, etc.) ;
- Développer l'offre de loisirs éducatifs en dehors du temps scolaire associée à la disponibilité de moyens de transport publics pour les enfants et les jeunes.

L'éducation :

L'académie de Toulouse s'étend sur un territoire vaste et contrasté. Le dualisme entre l'agglomération toulousaine et sa périphérie d'une part, et les territoires ruraux et montagnards d'autre part ont un impact fort sur la présence de l'Education Nationale et la répartition des moyens d'enseignement sur le territoire régional. Ainsi l'académie se caractérise par le fait qu'à tous les niveaux elle recense des pourcentages de petites structures plus importants qu'au niveau national. 21 % des écoles sont à classe unique dans la région.

L'effort mené par l'Education Nationale pour financer ce réseau est conséquent. Le surcoût par élève en milieu rural comparé au milieu urbain est de près de 15 % soit près de 12 millions par an.

Le dualisme identifié en termes d'économie générale se retrouve en termes de performance scolaire. En milieu rural les demandes d'intégration au lycée général et technologique sont inférieures de 10 points à celles des centres urbains.

Propositions :

- Réduire les écarts constatés en termes de parcours scolaires en favorisant l'accès aux ressources culturelles et à l'offre de formation.

L'habitat / logement :

La réponse en matière d'offre de logement est apparue comme un des éléments majeurs de l'accueil des nouvelles populations.

Les efforts des politiques publiques de l'habitat portent, en Midi-Pyrénées, sur le développement de la production de logements sociaux, publics et privés et sur l'amélioration qualitative de l'offre de logement afin de répondre aux besoins spécifiques de la population en particulier dans le parc le plus dégradé (lutte contre l'habitat indigne) et en faveur des populations les plus défavorisées (plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées, politique en matière d'hébergement).

D'une manière générale les territoires ruraux de Midi-Pyrénées sont plus particulièrement concernés par les priorités de l'ANAH en matière de réhabilitation du parc existant, notamment celui des propriétaires occupants, sur les thématiques prioritaires que sont la lutte contre l'habitat indigne, l'adaptation et la rénovation énergétique des logements.

Propositions :

- Développer les plans locaux de l'habitat avec articulation des politiques du logement avec celles de l'aménagement et de la planification (SCOT, PLU) ;
- Développer des formes urbaines plus denses pour éviter une consommation excessive d'espace naturel et agricole ;
- Donner priorité à la réhabilitation du parc existant (y compris du point de vue énergétique) avec la reconquête des centres bourg et la résorption du logement indigne ;

- Développer l'intermédiation sociale notamment par la création d'agences immobilières à vocation sociale permettant de favoriser la mobilisation de l'offre en particulier pour la population disposant de faibles ou très faibles revenus

Les activités sportives, de loisirs et culturelles :

La région Midi-Pyrénées compte un total de 18 344 équipements sportifs, dont 60 % dans les communes de moins de 2 000 habitants

Le nombre d'espaces et sites de pratiques de sports de nature est de 4 781. Ces espaces sont principalement situés dans les communes rurales.

La filière des sports de nature représente, en Midi-Pyrénées, près de 800 entreprises pour 3,8 emplois en moyenne par structure, près de 3 000 emplois (équivalent temps plein) pour la seule région Midi-Pyrénées.

Cependant, l'importance et le poids des sports de nature sont souvent insuffisamment pris en compte dans les démarches de développement local, car bien souvent méconnus ou mal connus. Pour autant, ces activités contribuent à la structuration de territoires, à la valorisation des patrimoines, notamment ruraux, et à la requalification économique de zones peu industrialisées ou avec une baisse de l'activité agricole.

La création d'activités et d'évènements culturels sont apparus comme des éléments d'attractivité, d'enracinement, des facteurs propres à retisser le lien social entre les habitants (anciens ou néo-ruraux), capables également d'exercer un effet de levier sur l'activité touristique et plus largement sur l'économie des bourgs et villages.

Propositions :

- Créer un outil de connaissance (SIG) permettant une meilleure programmation d'équipements sportifs, en particulier dans les zones rurales ;
- Développer le groupement d'employeurs dans le secteur associatif sportif et culturel ;
- Renforcer la complémentarité entre les intercommunalités pour la gestion et l'animation des infrastructures sportives, culturelles pour des disciplines ou activités peu disponibles ;

Les associations :

Le maintien de la vie associative, la création d'activités et d'évènements culturels sont apparus comme autant de facteurs propres à retisser le lien social entre les habitants (anciens ou néo-ruraux) mais également à exercer un effet de levier sur l'activité touristique et plus largement sur l'économie des bourgs et villages.

La région Midi-Pyrénées occupe le 5ème rang dans un classement des régions françaises selon le nombre de créations d'associations. Le poids économique des associations en région est estimé, en budgets cumulés, à 3 milliards d'euros ce qui représente 5 % du PIB régional.

Le nombre d'associations estimé en activité en Midi-Pyrénées est de 56 500 ce qui représente 1 100 000 adhérents et 62 000 emplois en équivalents temps plein. Ce sont les secteurs sportif, culturel et de loisirs et vie sociale qui sont les plus présents sur les territoires. En revanche, c'est le secteur culturel qui est le plus créateur d'associations.

Les associations interviennent plutôt en milieu rural et sur des territoires du niveau de plusieurs communes.

Globalement si le nombre d'adhérents est important, les associations sont pour l'essentiel de petite taille.

Propositions :

- Maintenir les aides de l'Etat au tissu associatif (culture, environnement, sport, loisir) y compris par le développement des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) ;
- Créer un service civil dans le domaine des activités associatives et culturelles de proximité ;
- Développer des partenariats entre le monde associatif, l'éducation nationale, la formation agricole et rurale et les universités.

3 Thème 3 : Organiser et animer les territoires

On recense en Midi-Pyrénées 217 EPCI à fiscalité propre, 32 Pays, 4 PNR. La région compte par ailleurs **31 Pôles d'excellence rurale (PER)** qui ont été labellisés lors des deux premiers appels à projets lancés par la DIACT en 2006 et 2007. De même, **16 territoires ruraux**, porteurs d'une stratégie de développement organisée autour d'un thème fédérateur, se sont engagés dans le cadre des appels à projet **LEADER**. Recouvrant souvent eux-mêmes plusieurs Pays pour disposer d'une masse critique suffisante, les GAL LEADER couvrent 68 % du territoire de Midi-Pyrénées.

1) Les intercommunalités : leur rôle

S'agissant du contexte

Le ressenti des communes rurales est parfois ambigu par rapport à l'intercommunalité : « marche forcée » ou libre choix des collectivités ?

L'interrogation des élus sur l'avant projet de loi relative à la réforme des collectivités territoriales et du mode de financement de leurs compétences a conduit les débats sur les rôles de l'Etat et des différents échelons territoriaux. Certains vont même jusqu'à contester un rôle d'animation à l'Etat, allant jusqu'à reconnaître un rôle de coordination au Conseil Général. Plusieurs maires ruraux assimilent ainsi le Conseil Général à un organe local de péréquation, dont la fonction de redistributeur de richesses permettrait notamment d'atténuer les inégalités induites par le poids de la métropole toulousaine.

Une interrogation forte des élus sur le devenir des Pays a conditionné les débats. Par ailleurs, si le Pays apparaît être le bon niveau pour engager les réflexions stratégiques territoriales, son articulation avec les politiques d'investissement des intercommunalités et des communes pose des questions de cohérence.

S'agissant du Périmètre géographique

La structure intercommunale offre une action plus large que celle de la commune tout en maintenant une proximité à l'égard du territoire. Elle apporte une valeur ajoutée à l'action des communes et n'a pas vocation à se substituer à celles-ci.

Sa création se justifie lorsque les communes souhaitent développer des projets communs et non pour bénéficier d'effets d'aubaine même si de telles structures existent dans le département.

De même, le périmètre géographique des intercommunalités n'est pas nécessairement évident. Si des élus jugent que les structures intercommunales ont vocation à recouvrir un

bassin de vie, d'autres n'excluent pas des entités « défensives » entre deux intercommunalités de grande taille évitant aux petites communes d'être « phagocytées ».

La question de la légitimité de l'Etat dans l'interdiction de certains regroupements jugés non pertinents est majoritairement rejetée par les élus qui optent plus pour une action de concert, notamment en renforçant le rôle de la commission départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

S'agissant des compétences

Le transfert de compétences (structures sportives, culturelles et environnementales pour la gestion des cours d'eau) fait débat, certains maires optant pour doter dès le début l'intercommunalité de nombreuses compétences, d'autres privilégiant une extension plus progressive. La situation des écoles révèle des divergences, certains considérant le fort ancrage républicain et communal souhaitent que l'école reste une compétence du maire.

Plusieurs communes se révèlent être moins intéressées par une logique de projets que par l'effet d'aubaine offert. L'intégration d'une intercommunalité permet ainsi de mutualiser les coûts élevés que représente l'exercice d'une compétence qu'il est donc souhaitable de déléguer au niveau communautaire. La recherche de mutualisation des coûts tout en conservant un faible niveau de fiscalité est également un facteur de motivation.

Par ailleurs, si l'intercommunalité est un outil pertinent pour permettre le développement homogène d'un territoire, on observe, par exemple en Ariège, une trop forte spécialisation des compétences, situation peu propice au développement de l'intercommunalité de projet.

L'hypothèse d'intercommunalités à géométrie variable a pu être avancée, mais n'emporte pas l'unanimité des élus.

S'agissant des outils

Le SCOT (qui traduit un projet politique pour le territoire) apparaît comme pertinent pour favoriser le développement équilibré et durable des territoires. Il est le cadre de référence collectif du « vivre ensemble » en terme de déplacements, d'habitat, d'environnement fondé sur des choix partagés.

Cependant Le SCOT doit être prévu à une échelle adéquate pour gérer l'interface bassins de vie/ bassin d'emplois et traduire un véritable projet .

Le renforcement des liens entre structures intercommunales en recherche de cohérence plus globale pourrait s'imprégner de La démarche de l'INTERSCOT en Haute-Garonne.

Concernant les communes rurales, le SCOT mériterait d'être adapté aux particularités de ces territoires en n'étant pas calé sur un modèle exclusivement « urbain ». La distinction SCOT rural / SCOT urbain est revenu dans plusieurs débats.

Propositions :

- Renforcer les dispositifs existants pour asseoir l'intercommunalité sur deux types d'enjeux : l'intercommunalité de service dont l'objet est d'apporter des réponses aux usagers et l'intercommunalité à finalité économique de taille suffisante pour concevoir et financer des projets d'envergure ;
- Définir une clef de répartition nationale de la Dotation Globale de Fonctionnement en relation avec les compétences des intercommunalités et non plus seulement de la population ;
- Encourager la mise en place des INTER SCOT pour animer et coordonner des démarches de SCOT interdépendantes ;
- Valoriser les outils de planification existants et les cadres d'action que constituent les SCOT.

2) La stratégie de développement territoriale : quels acteurs ?

Plusieurs idées fortes résultent des débats :

- Il n'est pas fait mention de domaines d'intervention où une échelle territoriale est plus pertinente qu'une autre. A minima, le niveau intercommunal est l'échelle jugée nécessaire pour concevoir et mettre en oeuvre une stratégie de développement. Cela vaut particulièrement pour les zones à forts enjeux sur le foncier, où l'approche intercommunale est vivement souhaitée par les élus. Dans les espaces péri urbains, les élus souhaitent un renforcement de l' intercommunalité et des liens entre les structures, ainsi qu' une meilleure articulation entre les outils de planification et une plus large diffusion des bonnes pratiques.
- Dans de nombreux cas en Midi-Pyrénées, les communautés de communes restent encore de petite taille et insuffisamment structurées pour assumer pleinement les compétences qui leur sont dévolues. Le périmètre administratif du canton où se limitent certaines intercommunalités ne correspond plus à aucune réalité économique, et est jugé trop exigu. Dans le même sens il est souligné un manque de concordance entre intercommunalités et les bassins de vie.
- Le bassin de vie est plébiscité, en tant que territoire où s'expriment des solidarités économique, sociale, culturelle, où les besoins de la population se rejoignent, et où une stratégie de développement peut se dessiner. Il reste à savoir comment élaborer une telle stratégie. L'ingénierie territoriale est une des clefs d'un aménagement du territoire réussi. La disparition progressive des services de proximité (tels que ceux de la DDEA) pose le problème du devenir de cette ingénierie publique en milieu rural. La question de la mutualisation de l'ingénierie et de la gouvernance économique d'un territoire de projet reste posée.
- Une telle gouvernance doit associer une « triade » composée des élus, des associations et des entreprises du territoire. Au delà de l'incitation au partenariat, il s'agit de déterminer qui associer et comment associer : il y a consensus pour affirmer la nécessité d'associer les entreprises, mais les difficultés de les associer restent patent. Plus encore : la démarche doit être collaborative plutôt que simplement participative. Dans un LEADER de Midi-Pyrénées, un chef d'entreprise précise « j'ai participé aux débats sur l'avenir des territoires quand j'ai vu que cela pouvait être bon pour mon chiffre d'affaires ».
- Dans les territoires ruraux en forte mutation (croissance économique, accueil de nouveaux arrivants ou *a contrario* déprise), le maintien des Pays comme instances de concertation et de péréquation d'ingénierie est mis en avant. La structure du pays reste indispensable, sans se substituer pour autant à l' intercommunalité : au Pays le rôle de coordination, de réflexion et d'élaboration d'une stratégie ; à l'intercommunalité les compétences transférées par les communes. Ainsi, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sont perçus comme pertinents et l'accent est mis sur la volonté politique de mener des projets en commun. Projets communs et structurés, diront certains élus, mais coûteux.
- Le niveau départemental est vécu différemment : le Conseil général est perçu comme un puissant redistributeur de richesses, et comme l'organe local de péréquation.

Propositions :

- Asséoir une stratégie de développement sur un territoire de projet homogène, où l'identité du territoire (considérations géographiques et écologiques, mais aussi de traditions et de cultures) est reconnu : à l'échelle d'une vallée, d'une intercommunalité,

d'un massif. L'échelle du bassin de vie rural et/ou du Pays ou du Parc Naturel Régional est pertinente.

- Assurer une ingénierie territoriale mieux mutualisée et au plus près des besoins du territoire.
- Maintenir la structure du Pays comme instance de réflexion stratégique et de débat.
- Conserver les comités territoriaux (de pays) pour décider des projets structurants sur des critères clairs de choix de développement durable dont Natura 2000, biodiversité, énergies renouvelables réelles de dimensions locales.

3) LES RELATIONS ENTRE LES TERRITOIRES : ROLE DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES

- Le renforcement des relations entre les territoires passe par la capacité des territoires de projets à mettre en œuvre une politique de coopération et de coordination au travers d'outils de conventionnement appropriés (ex : conventions territoriales des Pays). Cela implique également que les territoires de projets puissent se doter de l'ingénierie nécessaire à cette politique et que les thématiques traitées dans le cadre de ces politiques soient issues d'un choix concerté au plus près des territoires de projets.

- Singulièrement, en Midi-Pyrénées, **les Pays et Parcs Naturels Régionaux** constituent l'entité de base pour asseoir les politiques publiques en faveur des territoires ruraux et mobiliser les financements publics qu'ils soient d'origine nationale ou européenne. Ainsi l'ensemble des réponses apportées par les co-financeurs (Etat, Conseil Régional, Conseils Généraux, Fonds européens) passe par le prisme des conventions territoriales des Pays et PNR.

- La coopération entre acteurs publics et privés, au sein des Pays et PNR –lieux de réflexion et d'orientations stratégiques est naturelle. Elle est plus marquée encore au sein des GAL LEADER, qui non seulement construisent leur stratégie sur cette consultation, mais également programment des projets, via un Comité de programmation où les acteurs privés du territoire représentent au moins 50 % des membres .

- L'Etat a traditionnellement accompagné les actions des collectivités territoriales avec une grande implication dans les territoires ruraux, notamment en matière de développement durable.

D'un rôle de prescripteur, il est devenu à la fois partenaire et arbitre des démarches ascendantes des projets menés dans les territoires ruraux et cofinancés par des collectivités territoriales (CPER, fonds européens...).

En effet, pour répondre à ces enjeux et ces mutations profondes de l'espace rural, la région Midi-Pyrénées a construit un partenariat fort entre l'Etat, le Conseil Régional et les Conseils Généraux, ces entités apportant l'essentiel des financements en faveur des territoires ruraux, appelant des contreparties identiques des fonds européens (FEDER, FEADER).

Ce partenariat s'exprime :

- d'une part à travers les structures de concertation et d'orientation des politiques publiques mises en place au niveau régional : COREAM, Comité régional des co-financeurs FEADER et Comité Régional de Programmation FEADER, Commission Permanente Régionale du Réseau Rural, CRUP.
- d'autre part dans le mode de sélection même des projets d'investissement et de développement des territoires, qui part des priorités explicites des territoires ruraux (Pays, PNR) .

Parallèlement la région Midi-Pyrénées est l'une des régions françaises les plus avancées en matière de construction de son Réseau Rural Régional.

Répondant aux souhaits de la DIACT et du Ministère de l'Agriculture de disposer d'un réseau rural national et de réseaux ruraux régionaux permettant de capitaliser et d'échanger les bonnes pratiques relatives au développement territorial, la région Midi-Pyrénées a joué la carte d'un partenariat fort pour construire, piloter et accompagner les travaux du Réseau Régional. En Midi-Pyrénées, sous une coordination Conseil Régional – Etat, le pari a été fait de donner de moyens importants au Réseau Rural et le choix a été fait de démultiplier l'animation du Réseau autour de thématiques prioritaires arrêtées en Commission Régionale :

- Usages et conflits d'usage autour du foncier ;
- Accueil de nouvelles populations dans les territoires ruraux ;
- Gouvernance et animation territoriale ;
- Réponses des territoires aux nouveaux défis issus du contexte mondial (défis énergétique, alimentaire et climatique).

Ces thématiques sont portées de manière à pouvoir proposer des outils opérationnels pour les acteurs locaux au premier rang desquels les élus.

4) LE SOUTIEN A LA REVITALISATION DES TERRITOIRES RURAUX

a) Pallier les freins au repeuplement

Le phénomène de vieillissement des communes rurales éloignées est dû en partie à l'installation des populations jeunes en recherche d'un premier emploi, des étudiants et des ménages avec enfants dans les campagnes périurbaines en raison de la bonne desserte autoroutière et ferrée le long de la vallée de la Garonne et du faible coût du foncier.

La recherche d'un double emploi dans un rayon de 40mn, d'un logement, d'une crèche, d'une école et plus largement des services publics et commerces de proximités conditionne fortement l'installation des couples jeunes.

La préoccupation de la mobilité et notamment du transport collectif et de son coût entre ainsi au cœur des débats des communes rurales.

Au-delà, un autre handicap touche de nombreuses communes rurales dont leurs déserts culturels et relationnels ne retiennent ni n'attirent plus grand monde, qu'il s'agisse de jeunes de 20 ans ou des retraités dont le mode de vie et de consommation ne les différencie plus tellement des actifs. Les entrepreneurs dont le raisonnement se rapproche de celui du citoyen ordinaire se détournent également de certaines zones rurales fortement déficitaires culturellement et d'un point de vue relationnel.

La dispersion de l'habitat, facteur de coût d'investissement et de fonctionnement pour les réseaux, conduit par ailleurs à une insuffisance de l'assainissement non collectif et à la dispersion dans le milieu naturel des pollutions d'origine domestiques.

b) Pallier les conséquences de la non maîtrise du repeuplement

Il ressort des contributions des assises sur ce point que l'action des acteurs locaux et au premier rang d'entre eux des élus est fondamental dans la prise en compte des enjeux/menaces/opportunités agissant sur leur territoire.

Ainsi, dans les territoires du Massif des Pyrénées, on constate deux phénomènes majeurs :

- la stérilisation croissante de terres à faible pente ou en terrain plat (qui sont de façon générale les plus appropriées à l'agriculture et à l'élevage) par leur affectation à la construction,
- la prolifération d'habitats étrangers aux conditions d'usage et aux paysages des vallées, ce qui contribue à la banalisation et à la dégradation de la spécificité du patrimoine pyrénéen et à la perte de qualité environnementale de l'habitat, par rapport aux constructions de formes traditionnelles.

Les phénomènes de mitage, de captation des « bonnes terres » pour l'urbanisation sont bien sûr très prégnants dans les territoires ruraux sous l'influence de l'agglomération toulousaine (également urbain) et des autres grandes agglomérations ainsi que des grands axes de communication.

Face à cette extension, il peut y avoir deux lectures du territoire sous les angles « ligne de front » ou « ligne de fuite » : soit l'extension inexorable et agressive de l'agglomération ou alors l'évasion des consommateurs, des forces vives, des patients vers la capitale régionale.

Mais, face à cette ligne à double face, les élus et les acteurs socio-économiques expriment clairement la recherche d'un point d'équilibre fondé sur un développement harmonieux et durable du territoire .

Propositions :

- mise en place de PLU intercommunaux (Grenelle) lorsque cela est pertinent
- Dans les territoires pyrénéens, l'objectif recherché par la politique de massif des Pyrénées repose sur « l'économie d'espace » notamment par :
- la réhabilitation et la densification des zones construites ou en cours de construction ;
- la préservation des fonds de vallée afin d'éviter le mitage des terres et de ne pas pénaliser les activités agricoles ;
- l'aide à l'élaboration et l'application de documents d'urbanisme ;
- la définition de SCOT et des PLU intercommunaux notamment à l'échelle des vallées intégrant les priorités du Grenelle ;
- l'inventaire du patrimoine bâti vacant (granges, ...);
- l'innovation dans les méthodes de construction en étendant progressivement les principes et les règles de la haute qualité environnementale (construction, consommations, effluents) ;
- le soutien à la création, au développement et la coordination d'organismes fonciers permettant la préemption de terrains et de bâtiments dont le prix est souvent excessif pour les communes.

5) LA QUESTION DE LA SOLIDARITE FINANCIERE ENTRE LES TERRITOIRES

L'utilité sociale des espaces ruraux et du massif des Pyrénées vis-à-vis des populations urbaines a été clairement exprimée au cours des débats comme l'angle d'approche de la solidarité financière. Qu'il s'agisse de l'accueil de consommateurs de loisirs, du tourisme ou de l'implantation de résidences secondaires, l'attractivité de ces espaces ne peut perdurer qu'à la condition que les acteurs économiques qui y résident (agriculteur, chasseur, pêcheur, artisan,...) puissent s'assurer du maintien de leur activité dans un certain nombre de cas économiquement mise ? à mal.

La reconnaissance de la fonction de service non marchand des acteurs économiques ruraux est la piste principalement débattue.

Ainsi l'activité « productive » induit un « sous produit » concourant à l'entretien de l'espace rural. Fort de ce constat la question de faire porter aux bénéficiaires ultimes de ces espaces que sont les urbains en résidentiel occasionnel récréatif une forme de solidarité financière a été posée.

Différentes formes de solidarité concourent déjà actuellement au maintien de ce type d'activité économique.

Pour illustration :

- l'aide apportée par les services de l'Etat (conseils, ingénierie) considéré comme facteur de correction des inégalités par rapport aux territoires urbains mais aussi comme régulateur et contre pouvoir.
- ce qui se fait pour l'eau illustre également une solidarité à l'échelle du bassin hydrologique qui conduit à ce que la majeure partie des redevances versées à l'agence de l'Eau soit versée par des usagers domestiques urbains, au profits des habitants des collectivités rurales et des exploitants agricoles.

Propositions :

- Maintenir un niveau suffisant de ressources pour les collectivités et la possibilité de cofinancement pour les grands projets structurants.
- Valoriser les SCOT comme outil favorable à une meilleure solidarité entre communes mais également à la bonne maîtrise de l'urbanisme, des coûts d'investissement et de fonctionnement et du mitage des zones agricoles, naturelles ou touristiques.
- Maintenir une péréquation financière au niveau national en forme de « discrimination positive » dans la répartition des dotations de l'Etat entre les communes urbaines et rurales favorisant leur développement en contrepartie des richesses non marchandes que les territoires ruraux offrent aux citadins.

IV. ANNEXES



1. ANNEXE 1 : Liste des participants

Assises territoriales rurales

ETAT ET ORGANISMES ASSOCIES

André CROCHERIE	DREAL MP
Ramiro PEREIRA	DRASS
Dominique PAILLARSE	DRAC
Hubert BOUCHET	DRTEFP
Dominique SALESSE-ROCHETTE	Dé. Rég. aux droits des femmes et à l'égalité
Francis GIORA	DRT
Frédéric RAME	DRDJS
Alain GARY DRCA	
Hervé LEFLOCH'LOUBOUTIN	TPG région
Magali DEMOTES-MAINARD	Direction régionale de l'INSEE
Olivier DUGRIP	Recteur de l'Académie de Toulouse
François PETIT	DRCE
Michel SALLENAVE	DRAAF
Jean BECHARD	DRCCRF
Michel PEYRON	Dél. Rég. ADEME
Jacques MARINIER	Dir. rég. ONF
Pierre GAUTHIER	ARS
Kag SANOUSSI	Dir. rég.ACSE
Yves DUBRUNFAUT	Dir. rég. pôle emploi
Christophe DONON	Dir. rég. ANFPA
Jean-Louis BEAUD de BRIVE	Président de la chambre régionale des comptes
Chantal BOUCHER	Direction régionale de la Banque de France
Christian PONCET	Délégation régionale EDF
Etienne BASTIN	Délégation régionale GDF
Christian FARRUGIA	Direction territorial du centre EDF-GDF
Valérie ROUSSIN	Direction de l'enseigne La Poste Toulouse-Ariège-Pyrénées
Mireille GARCIA	Direction régionale de France Telecom
Stéphane COURSIER	Direction régional de la sncf
Robert CASTAGNAC	Commissaire à la réindustrialisation
Jacques MARINIER	Dir. territ. ONF
Charles PUJOS	Dir. ONEMA
Marc ABADIE	Dir. agence de l'eau Adour-Garonne
Alain GARY	Dél. Rég. au commerce et à l'artisanat
Bertrand SOUBELET	Colonel Région de Gendarmerie Midi-Pyrénées
En cours de nomination	Commissaire à l'Aménagement du Massif des Pyrénées
Jacques BOUDREUX	Commissaire à l'Aménagement du Massif Central
Jacques MARINIER	Direction régionale de l'ONF
Jean-Michel ACCORSI	Dél. Rég. Secrétariat Gal Administration Police
Brigitte AUDY	Délégué régional France Telecom

COLLECTIVITES

Martin MALVY	Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées
François MAITIA	Président du Comité de Massif des Pyrénées
René QUATREFAGES	Président Syndicat Mixte PNR des Grands Causses
Gilles PERRON	Président PNR Pyrénées
Mathieu CRUEGE	Directeur PNR Pyrénées Ariégeoises
Serge JUSKIEWENSKI	Président du PNR des Causses du Quercy
Daniel VIAELLE	Président du PNR du Haut Languedoc
Jean GLAVANY	Président de MYPIDEL



PROFESSIONNELS DU MONDE RURAL, SYNDICATS DE SALARIES, ORGANISMES CONSULTATIFS	
Martin MALVY	Président du Comité de Bassin Adour-Garonne
Jean-Louis CHAUZY	Président du Conseil Economique Social Régional
Jean-Louis CAZAUBON	Président de la Chambre Régionale d'Agriculture
Yannick BOURNAUD	Président du Centre Régional de la propriété forestière
Alain VILLOCEL	Directeur de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne
M. le	Président de la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles
Henry DE FERLUC	Directeur de SAFER Gascogne Haut Languedoc
Michel BAYLAC	Président de SAFER
M. le	Président de la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
Serge CRABIÉ	Président de la Chambre Régionale des Métiers
Serge BERGAMELL	Dir. Rég. Caisse des Dépôts et Consignations
Didier GARDINAL	Prés. Chambre Rég. du Commerce et de l'Industrie
Denis RAMOND	Union professionnelle Artisanale
M. le	Directeur de l'Association Régionale des Organismes de Mutualité Sociale Agricole
Gérard BISCAN	Dél. Rég. de l'Agence nationale de l'habitat
Francis DE BLOCK	Directeur de la CRAM
M. le	Président du Conservatoire Régional des Espaces Naturels
Pierre CASTERAS	Président de la Confédération Pyrénéenne du Tourisme
Marie-Martine LISSARRAGUE	Présidente de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées
François GREFFIER	Représentant des GAL de Midi-Pyrénées
Brigitte RAVÉ	Représentant des GAL de Midi-Pyrénées
Robert CABE	Président de la Fédération Régionale des Communes Forestières (COFOR)
Jean-Claude TIRABY	Conseil régional de l'ordre des vétérinaires
Gérard RAMOND	Président confédération générale des PME
Alain BENETEAU	Président de l'Observatoire des territoires numériques
M. le	Dir. Agence régionale pour le développement de la société de l'information
Alain CHATILLON	Président d'AgriMip Innovation
Martin MALVY	Président de Midi-Pyrénées Innovation
Guy DEBUISSON	Comité régional olympique sportif
XXXX	Union régionale des PACT
XXXX	AROMIP
William VILLENEUVE	Président des Jeunes Agriculteurs régional
Régis HOCHART	Porte-parole de la Confédération Paysanne
Martine BERNARD	Secrétaire régionale CGT
Francis LAYSSAC	Secrétaire Générale de l'U.R. CFDT
XXXX	Président de la Coordination rurale
Daniel THEBAULT	Président du MEDEF Midi-Pyrénées
Michel SOS	Union Régionale CFTC de Midi-Pyrénées

ASSOCIATIONS

Rémy MARTIN Président de FNE Midi-Pyrénées

Assises des territoires ruraux

Marie COFFINEAU	Fédération Midi-Pyrénées des Foyers Ruraux
Benoît TINEL UFC Que choisir	
Sylvain ROUMEAU	Fédération des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement (FNE)
Serge CASTERAN	Président de la Fédération Régionale des Chasseurs
Didier AGEORGES	Président de l'Association Régionale des Industries Alimentaires
Serge DESPEYROUX	Président Union Régionale des CAUE
Alain BERTHOUMIEUX	représentant régional de la fédération des association d'usagers des transports
Francis SEVILA	Président de l'INRA
Laurence BARTHE-BALDELLON	Université de Toulouse le Mirail
Daniel FILATRE	Président de l'Université de Toulouse le Mirail
Bruno SIRE	Président de l'Université Toulouse 1
Denis MAIER CELAVAR Midi-Pyrénées	
Floréal MUÑOZ	Président du CRAJEP
M.Le	Dir. ENFA
M. le	Dir. ESAP

2. ANNEXE 2 : Dates des réunions

Au niveau régional : le Préfet de région a opté pour une consultation écrite auprès de tous les acteurs oeuvrant au niveau régional sur le milieu rural.

Dans ce cadre, l'organisation régionale a été confiée à un comité de pilotage formé de la DRAAF, la DREAL, l'INSEE, le SGAR (service d'études) qui s'est réuni six fois entre le 28 octobre et la date de remise de la synthèse (le 21 décembre) avec trois objectifs principaux :

- Définir l'organisation matérielle , et assurer le suivi de la consultation,
- Recenser les contributions à la réflexion (diagnostic, questionnaire),
- Proposer la rédaction finale du rapport de synthèse.

3. ANNEXE 3 : Exemples de projets exemplaires

Liste des projets présentés dans les départements de la région

Ariège

- projet de SCOT de la Vallée de l'Ariège

Aveyron

- Projet du Pays Haut Rouergue en Aveyron

Haute-Garonne

- Projet Valtera (à Grenade) de développement économique durable, bio-produits (PER), éco-construction, valorisation de la biomasse par méthanisation, pôle dédié au cheval.
- Grand projet médical pour le Comminges (gériatrie) par rapprochement des deux structures hospitalières locales avec 6 axes stratégiques pour lutter contre l'évasion vers Toulouse.
- Filière « Bois » et industrie du papier : PER axé sur le respect d'une gestion durable de la ressource (bois-énergie, éco-construction, récupération des déchets verts) complétant la filière déjà existante autour de la société Tembec et de sa filiale .

Gers :

- 2- PER « santé en milieu rural »
- 3- PER « patrimoine et « oeunotourisme en Armagnac »,
- 4- Développement de la ville d'Auch.

Lot :

- Lycée hôtelier de SOUILLAC
- Coopérative agricole SICA Ségala-Limargue
- Compagnie théâtrale d'art et d'essai L'œil du Silence

Hautes-Pyrénées :

- Tarmac,
- Zone industrielle Pierrefitte – Soulom:
- Maison de santé de Castelnau-Magnoac
- Projet de création d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) rural,

Tarn

- Relais des services publics de Lacaune
- Maison pluridisciplinaire de santé à Brassac
- Pôle d'excellence rurale du Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou

Tarn-et-Garonne

- Création d'une maison de santé pluridisciplinaire de santé à Montaigu de Quercy
- Création de villas Edeniales à Sainte Juliette pour l'hébergement de personnes âgées

4. ANNEXE 4 : Liste des acteurs (de niveau régional) à inviter lors de la réunion de restitution nationale

- M. Martin MALY, Président du Conseil régional Midi-Pyrénées ;
- M. Jean-Louis CHAUZY, Président du Conseil Economique et Social Régional ;
- Mme Brigitte BARREGES, Député-Maire de Montauban ;
- Monsieur Alain CHATILLON, Sénateur, Président du pôle de compétitivité AGRIMIP ;
- M. MAITIA Président du Comité de Massif des Pyrénées ;
- M. QUATREFAGES Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses ;
- M. PERRON Président Parc National des Pyrénées ;
- M.JUSKIEWENSKI Président du PNR des Causses du Quercy ;
- M.VIAELLE Président du Parc naturel régional du Haut Languedoc ;
- M. GLAVANY Président de MYPIDEL ;
- Mme Marie COFFINEAU Fédération Midi-Pyrénées des Foyers Ruraux.

5. ANNEXE 5 : rapport du Comité de Massif

La contribution du Comité de Massif des Pyrénées au débat des Assises des Territoires Ruraux s'appuie notamment sur les apports de ses membres et des travaux qui ont nourri l'élaboration du Schéma Interrégional de Massif des Pyrénées approuvé le 11 décembre 2006.



Le territoire du massif des Pyrénées est un territoire particulier qui se distingue des territoires ruraux par sa spécificité montagnarde reconnue par la loi montagne de 1985 qui affirme la nécessité d'une prise en compte spécifique de son aménagement, de son développement et de sa protection.

Sur cet espace, l'élaboration de la politique de massif et son application reposent sur une gouvernance organisée autour du comité de massif des Pyrénées. Cette instance, qui réuni l'ensemble des acteurs du territoire pyrénéen, contribue par ses avis et ses propositions au développement et à la protection de l'espace montagnard.

Depuis un quart de siècle, la mise en œuvre de la politique de massif des Pyrénées s'appuie sur des outils d'intervention publique qui répondent de façon appropriée aux problématiques de cet espace à travers plusieurs générations de programmes interrégionaux.

I - En ce qui concerne le développement des activités économiques et la valorisation des atouts des territoires ruraux :

- ✓ Quels sont les atouts des territoires ruraux de votre département et de votre région ?

Le Massif des Pyrénées a longtemps été une terre de confins, considérée comme vouée à la perte de population et d'activités. L'attractivité renouvelée du territoire depuis une quinzaine d'années, se traduit notamment par une spécialisation de son économie dans l'accueil touristique et résidentiel des populations.

Cette attractivité repose sur les principaux atouts suivants :

- Une montagne habitée et préservée
- Une faible densité de population
- Une activité agro-pastorale importante qui modèle le paysage
- La qualité des paysages et des espaces naturels
- Une grande diversité de la biodiversité et la présence d'espèces endémiques
- Des espaces naturels protégés
- La présence de savoir-faire et des productions sous signes de qualité.
- Une attractivité du massif résidentielle et touristique
- Une organisation interrégionale des acteurs au service du développement économique

- ✓ Quels sont les freins au développement économique des territoires ruraux, pour chacun des secteurs économiques présents sur votre territoire ?

L'économie touristique et l'activité pastorale constituent les deux principaux secteurs à partir desquels s'articule le développement du massif. Néanmoins, de nombreux freins limitent son essor économique :

- Des contraintes géographiques liées à l'enclavement du massif
- Des surcoûts des productions en montagne liés à l'altitude et la pente
- Un faible niveau d'équipements publics et en TIC
- L'absence de centre de recherche et d'innovation
- Des activités qui reposent majoritairement sur des emplois saisonniers
- Le poids des revenus issus des activités touristiques et résidentielles qui constitue un frein à la diversification des activités
- L'absence de pôles d'excellence

- ✓ Comment redynamiser les campagnes en dépression démographique ?

L'attractivité démographique du massif des Pyrénées ne doit pas occulter la structure de la population caractérisée par une forte présence de personnes âgées et de retraités (7 retraités pour 10 actifs).

Pour redynamiser son territoire et le rendre plus attractif, le territoire du massif doit s'organiser pour reconstituer un tissu productif porté par de nouveaux entrepreneurs ou inciter les résidents à entreprendre dans les Pyrénées.

Parallèlement, il est nécessaire d'équiper les Pyrénées en services de qualité de nature à rendre le massif compétitif par rapport à une offre urbaine et ce, tant sur les services à la personne que sur les services à l'entreprise. Au-delà, c'est tout un environnement culturel et éducatif qu'il faut penser, afin de rendre les Pyrénées attractives pour des actifs et pas seulement pour des retraités.

- ✓ Quelles solutions identifiez-vous pour favoriser l'essor des activités existantes et ainsi fournir un cadre favorable au développement et à l'innovation des entreprises ?

Compte tenu des handicaps naturels auxquels les Pyrénées sont confrontées, la politique de massif a encouragé le développement de structures interrégionales dont la mission est de fournir un cadre favorable aux initiatives économiques.

Ces structures, par leurs conseils et leurs actions, accompagnent le développement de filières de productions pyrénéennes et participent à la professionnalisation des entrepreneurs.

- ✓ Quelles solutions identifiez-vous pour créer des nouveaux emplois et favoriser l'implantation de nouvelles entreprises ?
- ✓ La mise en valeur des ressources naturelles ou locales, des savoir-faire et du patrimoine vous semblent-elles un gisement de progrès ? Quelles actions mettre en œuvre ?

L'un des objectifs de la politique de massif est d'assurer la meilleure valorisation possible des ressources de la montagne : ressources naturelles (l'eau, la forêt, la faune, ...), ressources agricoles (lait, viande, produits végétaux...), ressources humaines (savoir faire, culture...).

Afin d'accroître la valeur ajoutée produite dans la zone de Massif et redynamiser le secteur productif, les actions interrégionales mises en œuvre, encouragent la transformation sur place et la maîtrise de la mise en marché.

S'agissant du patrimoine pyrénéen (architectural, paysager, culturel) il est lié à des histoires, des modes de relations sociales, des modes de production qui sont en voie de transformation. Le renforcement des spécificités locales et la sauvegarde du patrimoine passent par sa conservation et par des modalités d'insertion dans le tissu patrimonial d'éléments nouveaux - constructions, modes d'exploitation, pratiques culturelles - qui l'actualisent sans en détruire les valeurs.

- ✓ Comment impliquer les réseaux associatifs dans la valorisation des territoires ?

Plusieurs structures associatives interrégionales des Pyrénées participent à la valorisation du massif. Elles sont associées étroitement à la définition de la politique de massif des Pyrénées et contribuent, par leurs actions, à la valorisation du territoire des Pyrénées.

Elles sont généralement représentées au sein des instances de gouvernance du massif et leurs travaux d'études et de réflexion contribuent à une meilleure compréhension des problématiques des territoires pyrénéens.

- ✓ Comment promouvoir le développement économique local au regard des perspectives de changement climatique et de la nécessité de lutter contre l'émission des gaz à effet de serre ?

Les Pyrénées sont à plusieurs titres concernées directement par les enjeux énergétiques :

- certains pans de l'activité pyrénéenne pourraient à terme voir leur contexte de fonctionnement modifié par le réchauffement climatique
- l'activité touristique est fortement dépendante de l'énergie, directement (par exemple l'exploitation des stations) ou indirectement (du fait des déplacements de touristes).
- les Pyrénées disposent de ressources énergétiques renouvelables, mobilisables à l'échelle de la production domestique et de proximité.

A titre d'exemple, la prise en compte des enjeux de la gestion environnementale dans le développement et la gestion des stations de montagne constitue à la fois la contribution de celles-ci au développement durable des Pyrénées et un avantage touristique supplémentaire, dès lors que les clientèles seront de plus en plus sensibles à la qualité environnementale des loisirs proposés. Il peut également s'agir de réduire l'impact sur les ressources et sur l'environnement des stations en concevant des stations moins consommatrices, notamment en ce qui concerne l'eau (canons à neige) et l'énergie ; simultanément, l'objectif est d'inciter les stations à diminuer leur impact environnemental en matière de rejets (effluents, déchets).

- ✓ Les politiques publiques, nationales ou européennes, mises en œuvre actuellement vous paraissent-elles adaptées aux enjeux de développement des territoires ruraux (qu'elles soient spécifiques, sectorielles, ou globales) : contrats de projets ou de développement et leur volet territorial, Pôles d'excellence rurale, conventions de Massif, programmes européens ?

Le massif des Pyrénées est concerné par différentes politiques publiques qui concourent à son développement : convention de massif des Pyrénées, Axe Interrégional, programme opérationnel de coopération territoriale.

Au niveau national, la convention de massif des Pyrénées connaît sa seconde génération. Ce dispositif permet de répondre aux problématiques spécifiques de la montagne en dépassant les limites administratives. La gouvernance mise en place fait intervenir un partenariat qui associe l'Etat et les Collectivités Locales concernées.

Elle fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours au cours de l'année 2010 afin de proposer d'éventuels ajustements mais globalement, cet outil semble bien adapté aux enjeux de développement.

Au niveau européen, l'Axe Interrégional Pyrénées, répond partiellement aux problématiques soutenues par la Convention Interrégionale de massif des Pyrénées. En effet, cet axe soutenu par les crédits FEDER pourrait être complété pour accompagner à une échelle interrégionale les besoins identifiés en matière de formation et de soutien à l'économie agricole.

- ✓ Faut-il renforcer le volet rural de politiques de développement régional ou national ? De quelle manière l'articulation entre les politiques sectorielles et territoriales peut-elle être renforcée ? Comment mieux prendre en compte les impacts territoriaux des politiques sectorielles ?

- ✓ Comment coordonner de façon optimale les politiques françaises et européennes en faveur des territoires ruraux ?

La coordination des politiques françaises et européennes en faveur du massif des Pyrénées est assurée par une même instance de gouvernance : le comité interrégional de programmation qui,

outre ses fonctions de gestion des programmes, assure la cohérence des dispositifs et leur coordination dans un cadre partenarial

✓ Faut-il une discrimination positive en faveur des territoires ruraux, notamment en faveur des plus fragiles d'entre eux ? Si oui, faut-il en faire évoluer le maillage et les critères, vers un ciblage plus prononcé ou au contraire vers un élargissement (exemple des zones de revitalisation rurale - carte 15) ?

La politique de massif des Pyrénées est définie à partir d'un zonage déterminé par la loi montagne de 1985. A ce titre, elle concentre des moyens spécifiques sur ce territoire en ciblant par exemple son intervention à l'intérieur du zonage massif, pour répondre à des problématiques localisées et récurrentes (exemple des Pôles Touristiques Pyrénées).

Dans le domaine de l'eau, et à titre d'exemple le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Adour Garonne prévoit dans sa disposition F11 de « Donner les moyens financiers aux zones de montagne » :

Une des conditions essentielles à la mise en oeuvre d'une gestion durable des rivières est la prise de conscience générale du rôle bénéfique que jouent les têtes de bassin pour l'atteinte de l'objectif de bon état et pour le fonctionnement du milieu aquatique en général. Ce bénéfice profite collectivement à l'ensemble des acteurs de l'eau à l'échelle du bassin.

Dans ce cadre, dès l'approbation du SDAGE, les aides publiques peuvent être renforcées sur les thématiques spécifiques aux zones de montagne (forte dispersion des ressources en eau, contraintes physiques du milieu...) dans lesquelles SAGE et contrats de rivière sont privilégiés dans une optique de compensation des handicaps naturels et de préservation du bon état. Dans ces zones, les aides publiques attribuées aux projets sont compatibles avec l'objectif de non dégradation des têtes de bassin.

II - En ce qui concerne la satisfaction des besoins de la vie quotidienne :

Remarque : la contribution du comité de massif sur cette thématique repose sur les éléments issus du Schéma Interrégional de Massif des Pyrénées, notamment des propositions stratégiques : « les services pour le développement »

Le développement de l'emploi a bénéficié ces dernières années dans les Pyrénées du développement des services à la personne et aux entreprises. Néanmoins le territoire reste encore sous équipé en services de proximité, mais surtout en services convenant à ceux qui pourraient venir s'implanter à partir de zones urbaines pour créer des entreprises ou occuper des emplois. Ceux-ci, en effet, n'ont pas le même référentiel de vie que les familles originaires de la montagne et ne consomment pas les mêmes types de services que les retraités ou les résidents secondaires.

Le développement et l'adaptation des services à la personne et aux entreprises sont rendus nécessaires :

- par le regain d'attractivité résidentielle des Pyrénées et la demande induite
- par la nécessité de proposer une offre territoriale convenant aux entrepreneurs et actifs de l'extérieur pour développer des activités économiques qui ne soient pas seulement touristiques
- parce que les services sont des "capteurs de revenus" et en ce sens peuvent contribuer considérablement à l'amélioration de la rentabilité des investissements touristiques.
- par l'importance des services comme support de l'ensemble des autres activités productives.

C'est enfin un moyen de valoriser la diversité locale, en proposant des structures d'offres adaptées aux spécificités de chaque vallée.

Il s'agit d'inventer les formes nouvelles du service aux personnes et aux entreprises :

- pour créer une offre de services attractive pour des jeunes actifs de culture urbaine
- pour garantir l'accès à des services de qualité dans les vallées
- pour tenir compte des formes particulières d'organisation de la prestation de service qu'exige la configuration de la montagne.

Les champs sont multiples. Les plus stratégiques concernent la petite enfance, les loisirs et les équipements de consommation culturelle, les prestations aux entreprises (conseil, gestion, services opérationnels) et, surtout pour les professionnels, l'accès au haut débit (accès publics à Internet, services en ligne, ...).

Parmi les services nécessaires à la satisfaction des besoins de vie quotidienne, le développement des « services logements » apparaît essentiel pour conforter l'attractivité du massif des Pyrénées. En effet, il est nécessaire de donner la possibilité pour les jeunes actifs - locaux ou nouveaux arrivants, entrepreneurs ou salariés - de pouvoir se loger, physiquement et financièrement, dans la commune ou la vallée où ils envisagent de travailler. Rétablir une offre locative pour du logement permanent, dans un contexte de marché aux prix spéculatifs et tourné vers la location saisonnière, est aussi une composante essentielle d'attractivité.

Enfin, il faut s'appuyer sur la configuration du système de vallée, en envisageant par exemple des "bouquets de services en réseau" qui desservent, à partir des petites villes et des villes moyennes, l'arborescence des vallées : il peut s'agir de services en ligne, de services itinérants ou de services statiques, mais situés à des points stratégiques des mobilités quotidienne (comme les services pour la petite enfance par exemple).

III - En ce qui concerne l'organisation et l'animation des territoires

- ✓ Les intercommunalités en milieu rural dans votre département vous semblent elles posséder le bon périmètre d'action pour exercer leurs compétences ? pour en exercer de nouvelles, si oui ou si non, lesquelles ?
- ✓ Quelle est l'échelle pertinente (bassin de vie, bassin d'emploi...) pour concevoir une stratégie de développement territorial et pour la mettre en œuvre ? Cette échelle est-elle fonction des domaines d'intervention (urbanisme, transports, services, emploi, etc.) ?

Les pyrénéens ont proposé à travers le Schéma Interrégional de Massif des Pyrénées une stratégie de développement des Pyrénées à une échelle interrégionale. Cette stratégie propose des niveaux d'intervention différenciés en fonction des problématiques traitées.

Ainsi, tout en recherchant une cohérence pyrénéenne, des sous programmes d'actions sont-ils encouragés pour répondre de façon appropriée aux problématiques de massif.

Dans le champ du tourisme par exemple, la promotion du massif des Pyrénées est pertinente si elle est conduite à une échelle interrégionale alors que la structuration de l'offre est plus efficace des pôles touristiques qui correspondent à des unités de séjour touristique.

- ✓ Comment l'Etat et les collectivités d'une part et les collectivités entre elles d'autre part, peuvent-ils agir pour renforcer les relations entre les territoires (rural-rural et rural-urbain) ? Sur quelles thématiques la coopération entre les acteurs doit elle porter en priorité (transports, services, administrations...) ?

✓ Comment aider les communes et les EPCI à renforcer et à mutualiser leur ingénierie pour qu'ils puissent mieux faire face à leurs responsabilités et aux enjeux de développement des territoires ruraux? Quelles seraient les voies de progrès ?

✓ La commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) vous paraît elle le bon instrument pour organiser la coopération entre les intercommunalités rurales entre elles, mais aussi la coopération entre intercommunalités rurales et urbaines ? Si non, quel serait le bon support ?

✓ Comment mieux organiser le repeuplement des territoires ruraux dynamiques ?

✓ Rencontrez-vous des difficultés du fait de l'absence de maîtrise ou de l'insuffisance de maîtrise du « repeuplement » des territoires ruraux ? (offre de logements insuffisante, « mitage » du territoire, étalement urbain, concurrence avec les terres agricoles et les espaces naturels, impact coût carbone...) ?

S'agissant de la problématique foncière, on constate deux phénomènes majeurs dans les Pyrénées :

- la stérilisation croissante de terres à faible pente ou en terrain plat (qui sont de façon générale les plus appropriées à l'agriculture et à l'élevage) par leur affectation à la construction,
- la prolifération d'habitats étrangers aux conditions d'usage et aux paysages des vallées, ce qui contribue à la banalisation et à la dégradation de la spécificité du patrimoine pyrénéen et à la perte de qualité environnementale de l'habitat, par rapport aux constructions de formes traditionnelles.

L'objectif recherché par la politique de massif des Pyrénées repose sur « l'économie d'espace » notamment par :

- la réhabilitation et densification des zones construites ou en cours de construction.
- la préservation des fonds de vallée afin d'éviter le mitage des terres et de ne pas pénaliser les activités agricoles
- l'aide à l'élaboration et l'application de documents d'urbanisme
- la définition des PLU intercommunaux notamment à l'échelle des vallées
- l'inventaire du patrimoine bâti vacant (granges, ...)
- l'innovation dans les méthodes de construction en étendant progressivement les principes et les règles de la haute qualité environnementale (construction, consommations, effluents)
- le soutien à la création, au développement et la coordination d'organismes fonciers permettant la préemption de terrains et de bâtiments dont le prix est souvent excessif pour les communes

✓ Une plus grande solidarité financière entre les territoires ruraux, voire entre les territoires ruraux et urbains, vous semble-t-elle nécessaire pour contrecarrer la « fracture rurale » qui apparaît dans certains territoires ?

Faire reconnaître par le monde urbain et les institutions politiques l'utilité sociale du massif des Pyrénées est un objectif qui a été clairement exprimé par le Schéma Interrégional de Massif des Pyrénées. En effet, la majorité des dynamiques positives des Pyrénées sont portées par

l'attractivité de la montagne sur les populations urbaines, qu'il s'agisse de consommation de loisirs et de tourisme ou de résidences, principalement secondaires ou de retraite. A titre d'exemple, faire reconnaître par le monde urbain et les institutions politiques l'utilité sociale du travail des agriculteurs (parce qu'ils "entretiennent" l'espace de la montagne en "sous produit", en quelque sorte, de leur activité productive) est nécessaire pour aborder avec justice la question de la pérennité de leur activité et justifie une solidarité financière.

6. *ANNEXE 6 : contribution du Conseil régional*



Le Président
Martin MALVY
Ancien Ministre

(R) SGAR
TPS
DREVAL

Toulouse, le 21 DEC. 2009

Monsieur Dominique BUR
Préfet de Région
PREFECTURE DE LA REGION MIDI
PYRENEES
1 place Saint Etienne
31038 TOULOUSE CEDEX 9



OBJET : ASSISES DES TERRITOIRES RURAUX

Monsieur le Préfet de Région,

Par courrier du 16 novembre 2009, vous m'avez informé du souhait de Monsieur Michel MERCIER, Ministre de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire d'organiser prochainement des assises des territoires ruraux, et invité à vous faire part de la contribution du Conseil Régional.

En terme de méthode, je regrette tout d'abord que les Collectivités et tout particulièrement les Régions et les Départements n'aient pas été associés à la préparation de ces travaux.

Je regrette également l'absence de concertation aux niveaux de l'organisation et du calendrier des réunions fixées par l'Etat dans les arrondissements.

Je m'étonne enfin, que le Réseau Rural Régional n'ait pas été mobilisé en tant que tel.

L'avenir de ces territoires mérite une autre approche et aurait nécessité dès l'origine de cette initiative, une réelle association de l'ensemble des collectivités à l'image du partenariat régulier que nous avons su développer en Midi-Pyrénées entre les territoires, les Départements, la Région et la Préfecture de Région pour la mise en œuvre des politiques territoriales.

Midi Pyrénées, plus vaste région de France métropolitaine, doit concilier les effets de la croissance de l'urbanisation, qui touche aujourd'hui une très grande partie de son territoire avec une vocation plus agricole et rurale que la moyenne des régions françaises.

Si depuis 20 ans, la tendance à la métropolisation s'est accentuée, les villes s'étalement, les espaces périurbains se développent autour des pôles régionaux, entraînant ainsi la régression et le mitage des espaces naturels.

En Midi Pyrénées, l'espace rural et de montagne concerne environ 75 % du territoire et 40 % de la population régionale contre 27 % en France.

Pour leur part, les Pyrénées et le Massif Central représentent 54% du territoire de Midi-Pyrénées et 29% de sa population.

Or, Les territoires de montagne présentent des spécificités au regard desquelles, le questionnaire élaboré par le Ministère de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire, est inadapté.

Les membres du Comité de Massif des Pyrénées ont partagé cette analyse lors de la réunion que vous avez co-présidée le 11 décembre dernier.



Hôtel de Région : 22, boulevard du Maréchal Juin – 31406 Toulouse cedex 9 – Tél. : 05 61 33 50 50 – Télécopie : 05 61 33 52 66 – www.midipyrenees.fr

Assises des territoires ruraux



Je m'associe pleinement aux conclusions de cette réunion qui proposent d'une part d'inviter le Ministère à se référer au Schéma Interrégional pour l'Aménagement et le Développement du Massif des Pyrénées approuvé le 10 décembre 2007, d'autre part d'engager une réflexion approfondie pour ces territoires dans la perspective des prochains travaux de l'Association Nationale des Elus de la Montagne.

Il en est de même pour la partie Massif Central de Midi Pyrénées vis à vis de laquelle je vous propose de vous reporter au Schéma Interrégional pour l'Aménagement et le Développement du Massif Central approuvé le 29 juin 2006.

Le renouveau démographique en Midi Pyrénées se traduit par des transformations profondes qui aboutissent à l'émergence d'une nouvelle société rurale.

L'augmentation de la population rurale n'est pas le fait d'un solde naturel positif, mais résulte de l'arrivée de nouveaux habitants originaires de milieux urbains, au sein desquels plusieurs profils ont pu être identifiés tels que les jeunes familles, les retraités ou encore une nouvelle génération d'entrepreneurs ruraux.

Au regard de ces évolutions, la terminologie « urbain/rural » et l'opposition de ces deux notions apparaissent trop caricaturales voire insuffisantes dans le cadre d'une lecture prospective et d'une approche sociologique appropriée des territoires Midi Pyrénéens de demain.

Ces considérations ont notamment guidé l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire qui propose un modèle de développement durable qui positionne Midi Pyrénées comme une région solidaire, performante d'un point de vue économique et exemplaire d'un point de vue environnemental.

Ce Schéma Régional est le fruit de réflexions, de consultations des collectivités, des acteurs économiques et de la population et de concertations auprès des acteurs institutionnels qui se sont déroulées durant plusieurs mois.

La Charte du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire approuvée par l'Assemblée Plénière le 30 mars 2009 et dont vous avez été destinataire, constitue le cadre de référence du Conseil Régional pour la consultation dont vous m'avez fait part.

Par ailleurs, comme toutes les autres Régions, la Région Midi Pyrénées souligne l'importance des politiques de développement qui ont été conduites depuis plus de 20 ans, en direction des territoires.

En Midi Pyrénées, les politiques territoriales conduites en faveur des Pays, des Parcs Naturels Régionaux et des Agglomérations ont été un puissant levier de développement.

Le bilan de ces politiques en Midi Pyrénées sur la période 2002-2009, se traduit par l'aboutissement de près de 9.000 projets représentant un investissement de plus de 2,3 Milliards d'euros qui ont été cofinancés par l'Europe, l'Etat, la Région et les 8 Départements à hauteur de près de 950 M€. D'où l'intérêt des financements croisés que le Gouvernement semble décrier actuellement.

Nous nous devons d'insister sur la nécessité de donner une véritable impulsion et ambition politique pour le développement des territoires ruraux et de montagne en tenant compte de leur réel potentiel de croissance et d'innovation face au nouveau défi de la cohésion (changement climatique, allongement de la durée de la vie, crises agricoles et restructuration industrielle).

Je considère que l'approche actuelle de la politique de développement rural du Gouvernement ne répond pas de manière satisfaisante aux enjeux de développement de ces territoires et aux conditions essentielles de leur attractivité (maintien des services publics et d'intérêt général, maintien des activités économiques et accueil de nouvelles populations, couverture numérique ...).

De par leurs compétences acquises et désormais reconnues en matière de développement économique, de transport et d'aménagement du territoire, les Régions participent activement au développement des territoires.

Dans cette période de fortes incertitudes, qui pèsent sur le devenir des Collectivités Territoriales et notamment des Institutions Régionales, il convient d'insister sur la nécessité, dans le cadre de la réforme envisagée des collectivités territoriales, de voir conforter les compétences et les ressources fiscales propres des Régions, si l'on veut poursuivre une forte politique de cohésion et de solidarité des territoires.

Comme l'ensemble des Régions, la Région Midi Pyrénées rappelle qu'une politique de développement efficace des espaces ruraux et de montagne nécessite de s'appuyer sur des territoires de projets organisés qui couvrent la quasi totalité du territoire national et qui sont le support des politiques contractuelles actuelles (volets territoriaux des CPER, Pôles de montagne dans les Pyrénées, programme LEADER pour la période 2007-2013).

A ce sujet, je tiens à vous rappeler que les Pays, définis par les lois Pasqua et Voynet ne sont pas des collectivités territoriales et sont des outils efficaces de coopération intercommunautaire.

Lorsqu'ils correspondent à des bassins d'emploi et à un ou plusieurs bassins de vie cohérents, je considère pour ma part que les Pays constituent la bonne échelle pour soutenir les dynamiques de développement économique.

Ces territoires de projets sont également les bons niveaux pour définir des stratégies territoriales en matière de santé, de développement durable (Plan climat territorial, plan de déplacement territorial...) et pour agir efficacement dans des domaines aussi essentiels que la formation et l'offre de services.

Par ailleurs, lorsqu'ils présentent une taille critique leur permettant de mettre en œuvre des dynamiques solides en termes d'orientation spatiale, de développement et d'offres de services économiques, il serait pertinent que les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) soient étudiés et définis à l'échelle des Pays.

Je souhaite également attirer votre attention sur l'abrogation envisagée de l'article 22 de la loi du 4 février 1995 par le projet de loi de réforme des Collectivités Territoriales qui se traduirait par la suppression des Conseils de Développement. Cette tentation n'est pas nouvelle.

J'estime que les institutions publiques doivent changer leur approche dans leurs relations avec la Société Civile.

Rendre nos territoires plus attractifs, plus compétitifs, agir en faveur du développement économique et de l'emploi, supposent notamment l'implication et la mobilisation des acteurs socio-professionnels.

De ce point de vue, les conseils de développement des Pays peuvent constituer un formidable levier s'ils sont abordés sans crainte par les pouvoirs publics.

Les acteurs économiques et plus particulièrement les artisans, les commerçants, les chefs d'entreprises, les agriculteurs, les acteurs et partenaires culturels et associatifs doivent prendre une part active dans la préparation et la mise en œuvre de ces dynamiques territoriales ; ainsi en Midi Pyrénées, ce sont plus de 1600 partenaires qui ont été associés.

La disparition des Pays serait là aussi interprétée par les acteurs socioprofessionnels des territoires comme un rejet.

A ce jour, je reste dans l'attente d'une stratégie de l'Etat mais aussi de moyens financiers qui soient à la mesure des enjeux et défis des territoires ruraux de notre Pays et des besoins et légitimes exigences de nos concitoyens.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet de Région, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Martin Malvy
Martin MALVY

D2927701

Copie transmise pour information et attribution à :

- Madame la Présidente et Messieurs les Présidents de Conseils Généraux
- Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents de Pays, PNR et Pôles Touristiques Pyrénéens

4

- 48 -



Assises territoriales rurales